

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 29 mai 2019

Projet de loi

approuvant les états financiers individuels de l'Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) pour l'année 2018

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 58, lettre h, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 33 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu les états financiers de l'Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile pour l'année 2018;
vu la décision du conseil d'administration de l'Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile du 7 mars 2019,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers individuels de l'Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile comprennent :

- a) un bilan;
- b) un compte de profits et pertes;
- c) un tableau des variations des fonds propres;
- d) un tableau de flux de trésorerie;

- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte de profits et pertes, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2018 sont approuvés.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver sans réserve les états financiers individuels de l'Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (ci-après : l'IMAD) pour l'exercice 2018.

Ce projet de loi est basé sur :

- les « états financiers individuels 2018 »; et
- le « rapport de l'organe de révision du 7 mars 2019 ».

Les états financiers de l'IMAD pour l'exercice 2018 présentent les données financières suivantes :

Le total du bilan est de 36 720 045 francs en diminution de 2 809 786 francs par rapport au 31 décembre 2017.

- A l'actif, la principale variation concerne le poste des actifs circulants qui diminue de 2 878 633 francs en lien avec le résultat annuel déficitaire.
- Au passif, des fonds propres diminuent de 5 070 786 francs et les fonds étrangers augmentent de 2 260 999 francs.

Le résultat d'exploitation de -5 467 917 francs s'améliore de 582 899 francs par rapport à l'exercice 2017.

- Entre 2017 et 2018, les produits d'exploitation ont crû de 14 065 470 francs pour un total de 248 018 789 francs.
- Les charges d'exploitation ont connu une hausse de 13 482 571 francs par rapport à 2017, pour un total s'élevant à 253 486 706 francs. La majeure partie de ce montant concerne les charges de personnel.
- Le résultat net présente une perte de 5 070 785 francs et s'améliore de 1 000 185 francs par rapport à l'exercice 2017.
- Les dispositions du contrat de prestations prévoient une répartition du résultat net à hauteur de 75 % en faveur de l'Imad et de 25 % en faveur de l'Etat. Cependant, les trois premiers exercices du contrat de prestations 2016 à 2019 étant déficitaires, l'entier de la perte est à charge de l'IMAD.

La variation nette des liquidités est de -2 854 780 francs en amélioration de 7 852 470 francs par rapport à 2017.

Le total des fonds propres est de 965 526 francs principalement en diminution du montant de la perte de l'exercice 2018.

L'organe de révision recommande d'approuver sans réserve les comptes annuels.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) *Rapport financier de l'année 2018*
- 2) *Rapport de l'organe de révision du 7 mars 2019*



imad

Avenue Cardinal-Mermillod 36

CP 1731

1227 Carouge

www.imad-ge.ch

Rapport financier 2018

Validé en séance du Conseil d'administration du 7 mars 2019

Table des matières

1.	Résultat de l'exercice 2018 en bref	3
2.	Analyse des données financières 2018	4
2.1	Produits de la facturation.....	4
2.1.1	<i>Les tarifs</i>	<i>5</i>
2.1.2	<i>Les chiffres clés.....</i>	<i>6</i>
2.1.3	<i>Les prestations de soins.....</i>	<i>7</i>
2.1.4	<i>Les prestations d'aide pratique</i>	<i>9</i>
2.1.5	<i>Les autres prestations</i>	<i>10</i>
2.2	Indemnités.....	10
2.3	Autres produits	11
2.4	Dotations et charges de personnel	11
2.4.1	<i>La dotation</i>	<i>11</i>
2.4.2	<i>Les charges de personnel</i>	<i>13</i>
2.5	Autres charges d'exploitation	14
A.	Etats financiers.....	15
B.	Présentation et principes comptables	20
C.	Notes annexes aux états financiers	24
D.	Autres engagements et divers	39

1. Résultat de l'exercice 2018 en bref

L'exercice 2018 se clôture sur un déficit de 5,1 millions de francs, soit légèrement supérieur aux prévisions budgétaires prévoyant un déficit de 4,3 millions de francs.

Ce déficit, proche du budget, masque en réalité deux effets. D'une part, des produits de la facturation n'atteignant pas le budget en lien avec des heures prestées de soins stables par rapport à l'exercice précédent et des heures prestées d'aide pratique en diminution. Pour cette dernière prestation, la baisse résulte des efforts continus de **imad** pour la limitation de ces actes au strict nécessaire dans le cadre d'une prise en charge pluridisciplinaire permettant la préservation de l'autonomie des clients à domicile. Et d'autre part, des charges d'exploitation globalement maîtrisées au regard des prestations délivrées. Il convient de relever que, malgré une stagnation des produits en lien avec la facturation possible des prestations de soins, une tendance de fond est observée depuis plusieurs années, relative à l'augmentation de la volumétrie des heures prestées pour la clientèle nécessitant des prises en charge plus intensives (clients 6 et 7 jours sur 7). Cette clientèle, consommatrice de ressources (prestations le week-end, plusieurs visites par jour, prestations de coordination plus importantes, etc.), a généré un volume de soins en accroissement de 1,2% entre 2017 et 2018 et de plus de 27% sur les cinq dernières années.

Ainsi, pour la quatrième année consécutive **imad** présente des comptes déficitaires. Cela représente un montant total net de -13,9 millions de francs, hypothéquant la capacité de **imad** à investir dans son domaine alors que les besoins sont avérés dans le cadre du développement de son activité. En effet, ces déficits consomment les fonds propres de l'institution alors que certains, résultant de la réserve quadriennale 2012-2015, ont été alloués pour faire face à des projets spécifiques et permettent de couvrir près de F 600'000,- de dépenses sur l'exercice 2018.

Il convient de relever que cette tendance déficitaire, relayée au niveau de l'Etat, devrait être inversée en 2019, des moyens supplémentaires ayant été accordés à l'institution.

2. Analyse des données financières 2018

2.1 Produits de la facturation

Les prestations soumises à facturation concernent les prestations de soins au sens de la LAMal (prises en charge par les assureurs à hauteur des tarifs reconnus au niveau fédéral et inchangés depuis 2011) et les prestations de maintien à domicile facturables au client selon les tarifs approuvés par le Conseil d'Etat.

Concernant les prestations de soins, les limites du financement selon la LAMal restreignent la facturation aux actes spécifiés et selon des temps standards et ne permettent pas de reconnaître l'entier des temps passés aux soins pour la prise en charge clientèle. Il en va des temps de coordination facturables uniquement selon des conditions très restrictives¹ ou encore des temps de déplacement non facturables. A cette inadéquation du système de financement fédéral des soins à domicile viennent s'ajouter, courant 2018, la proposition du Conseil fédéral d'une réduction tarifaire des prestations de soins facturées au sens de la LAMal² ainsi que les conséquences des deux arrêts du Tribunal administratif fédéral reportant le coût de prise en charge du matériel de soins sur les organisations de soins à domicile³.

Ces effets conjugués accroissent la perte de sens dans un secteur employant des professionnels dans des métiers à forte pénibilité (aide et soins à la personne seule et dans un contexte domiciliaire, déplacements par tous les temps sur tout le territoire, etc.).

¹ Aucune coordination n'est a priori facturable, même dans des situations complexes. Les temps de coordination ne sont facturables actuellement qu'en application de conditions extrêmement restrictives.

² Une baisse des contributions de l'assurance obligatoire des soins aux soins à domicile de 3,6% a été annoncée par le Conseil fédéral durant l'été 2018 dans le cadre du rapport d'évaluation du nouveau régime de financement des soins introduit en 2011 avec une procédure de consultation s'étant achevée à fin octobre 2018. Cette baisse, injustifiée, est estimée à 1,6 million de francs de manque annuel à facturer pour **imad**.

³ Deux arrêts du Tribunal administratif fédéral rendus en 2017 (C-3322/2015 et C-1970/2015) concernent les organisations de soins à domicile et les établissements médico-sociaux. Ils entérinent le fait que le matériel de soins (LIMA) utilisé dans le cadre des prestations délivrées, et précédemment pris en charge par les assureurs, est dorénavant considéré comme inclus dans les tarifs appliqués (pour mémoire inchangés depuis 2011). La conséquence est donc que ce matériel, nécessaire à la délivrance des soins, doit être pris en charge au travers du financement résiduel cantonal. Le coût estimé pour **imad** s'élève à 9,8 millions de francs incluant la charge administrative de gestion du matériel.

Pour les autres prestations, il s'agit essentiellement :

- d'aide pratique et d'aide aux familles ;
- de repas à domicile, des repas dans les salles à manger des immeubles à encadrement pour personnes âgées (ci-après IEPA) et des repas pris en commun dans des restaurants dans le cadre de la prestation « Autour d'une table » ;
- de sécurité à domicile ;
- de soutien aux proches aidants (unités d'accueil temporaire et de répit, ci-après UATR).

Enfin, les prestations d'intérêt général, de formation ainsi que celles liées à la mise en œuvre des politiques sociales, ne font pas l'objet d'une facturation et ne concourent donc pas aux produits tels que détaillés ci-après.

2.1.1 Les tarifs

Fixés de manière uniforme au niveau fédéral quel que soit le canton, les tarifs des soins de longue durée LAMal sont inchangés par rapport à l'exercice 2017, eux-mêmes inchangés depuis 2011. Fixés par le règlement tarifaire genevois⁴, les soins aigus et de transition LAMal ne sont également pas modifiés par rapport à l'année précédente. Concernant les tarifs des prestations non LAMal ainsi que la contribution personnelle aux coûts des soins, ils ne sont également pas modifiés en 2018.

Enfin, l'application des tarifs dégressifs en fonction du revenu déterminant unifié (RDU) sur une majorité de prestations non LAMal a un impact sur le tarif moyen appliqué : il a été constaté un manque à facturer total d'environ 1,4 million en lien avec la mise en œuvre de cet aspect de politique sociale. De manière similaire, les impacts de l'application des décisions du Conseil d'Etat en matière de politique sociale sur le montant maximum de contribution personnelle aux coûts de soins⁵ ont représenté un montant d'environ 7,1 millions de francs de non-facturation pour **imad** sur l'exercice.

⁴ Règlement fixant le tarif-cadre des prestations fournies par la FSASD et SiteX SA en matière de soins aigus et de transition (RTCADom), J 3 05.20.

⁵ Le niveau de contribution personnelle est actuellement fixé par le Conseil d'Etat à 10% de la contribution maximale de l'assurance obligatoire des soins (arrêté du Conseil d'Etat n°05209-2010). Le niveau maximal admis par la législation fédérale est de 20%.

2.1.2 Les chiffres clés

Les produits de la facturation évoluent de la manière suivante :

(en millions de CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart au budget	Comptes 2017	Écart aux comptes
Prestations LAMal ¹⁾	52.4	49.6	-2.8	49.4	0.2
Aide pratique ²⁾	11.1	9.6	-1.5	10.1	-0.6
Repas à domicile	7.2	7.3	0.1	7.3	0.1
Sécurité à domicile	2.1	2.0	-0.0	2.0	0.1
Autres produits facturés ³⁾	2.4	2.6	0.2	2.4	0.2
Total	75.2	71.2	-4.0	71.1	0.0

¹⁾ comprend les prestations de soins (y inclus ergothérapie et matériel) et la contribution personnelle.

²⁾ comprend l'aide pratique chrono et forfait, la suppléance parentale et les veilles.

³⁾ comprend les prestations en lien avec les UATR, les IEPA et les rendez-vous non décommandés.

L'écart au budget s'explique principalement par des objectifs d'heures d'aide et de soins facturables au titre de la LAMal non atteints. Des explications plus détaillées par catégorie de produit facturé sont fournies ci-après.

Par ailleurs, en termes d'heures facturées⁶ et de prestations, celles-ci évoluent de la manière suivante en 2018 :

	Budget 2018	Comptes 2018	Ecart au budget	Comptes 2017	Ecart aux comptes
Heures facturées de soins de longue durée	728'000	684'213	-43'787	683'688	525
Heures facturées d'ergothérapie	14'200	14'187	-13	13'959	228
Nombre de contributions client	872'400	879'479	7'079	847'703	31'776
Heures facturées d'aide pratique	369'000	320'080	-48'920	338'528	-18'448
Nombre de repas à domicile	451'150	462'856	11'706	459'263	3'593
Abonnements sécurité à domicile	56'100	54'963	-1'137	53'385	1'578
Jours d'hébergement en UATR	9'710	11'620	1'910	10'290	1'330

2.1.3 Les prestations de soins

Les heures de soins n'affichent qu'une faible progression de 0,1% par rapport aux comptes 2017 et n'atteignent pas le budget prévu. Cette absence de progression cache un certain nombre d'effets conjugués sur la période dont, principalement :

- Un accroissement de la clientèle bénéficiant des prestations de soins de 0,7% contre une diminution globale de la clientèle de -0,4%.
- Un accroissement des clients bénéficiant de prestations 6 et 7 jours sur 7 de 4,2% et de la volumétrie des prestations de soins de 5'196 heures. Il convient de rappeler que **imad** effectue plus de 99'683 heures prestées de soins le week-end sur 449'495 heures pour cette cohorte de clients.
- Une volumétrie en baisse faisant suite à la fin de la prise en charge de clients qui bénéficiaient de prestations supérieures à 800 heures par année sur 2017 (décès, institutionnalisations) représentant 5'210 heures. Pour rappel, 8,3% des clients de

⁶ Les heures facturées incluent un arrondi de facturation et ne doivent pas être confondues avec les heures prestées.

imad représentent la moitié des heures de soins, reflet de la prise en charge de clients complexes nécessitant des prestations de soins importantes ainsi que de prestations de coordination importantes.

- Des clients **imad** pris en charge dans les UATR impactant la volumétrie des soins à domicile de 2'143 heures, volumétrie réalisée en UATR.

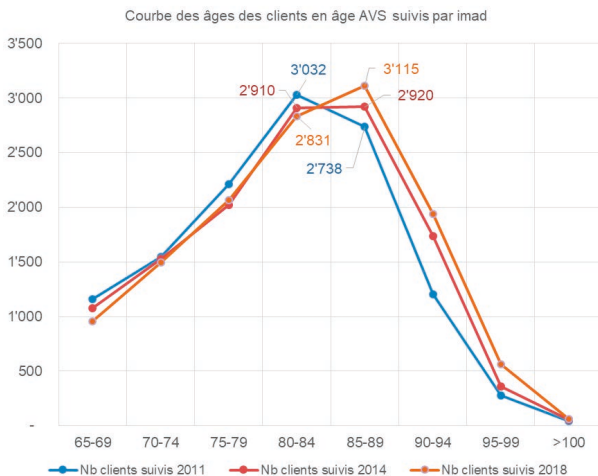
En outre, il convient de relever qu'une part importante de prestations ou de prises en charge de courte durée sont réalisées par **imad**. On peut notamment relever que 338'917 visites de soins de 10 minutes et moins (ou prestation d'actes uniques de courte durée⁷) ont été réalisées par **imad**. Celles-ci représentent 25,4% du total des visites de soins mais seulement 7% des heures prestées de soins.

Enfin, la durée moyenne annuelle des prises en charges en soins par client est de 54,3 heures pour **imad**⁸, soit proche de la moyenne de 50,8 heures pour les entités publiques suisses⁹ mais très inférieure à la durée moyenne des entités privées suisses (hors infirmières indépendantes) de 113,2 heures par client. Elle reste cependant relativement stable ces dernières années (accroissement de 1,3% par an depuis 2012 mais présentant une stagnation sur les trois dernières années) malgré l'impact du vieillissement de la population se concrétisant également au niveau de la clientèle **imad** (cf. déplacement de la courbe représentant les classes d'âge dans le graphique ci-après).

⁷ Il s'agit principalement des actes en lien avec la prise de médicaments ainsi que de l'aide à la mise des bas de contention.

⁸ La durée moyenne des visites s'établit, quant à elle, à 29 minutes pour 2018.

⁹ Tiré des chiffres 2017 de l'Office fédéral de la statistique « 12.1 : Prestations de soins de longue durée par type de fournisseur ».



2.1.4 Les prestations d'aide pratique

Les heures facturées d'aide pratique diminuent de -5,4% par rapport à l'exercice 2017. Cette diminution s'explique principalement par les raisons suivantes :

- De nouveaux clients préfèrent s'adresser à des organismes privés proposant la prestation à des tarifs moins onéreux et présentant des conditions moins contraignantes. Pour rappel **imad** propose cette prestation « d'aide au ménage » dans un but de maintien de l'autonomie et demande la présence du client afin de le stimuler dans sa mobilisation.
- La poursuite de l'application de critères d'octroi stricts d'attribution de l'aide pratique, y compris aux clients « historiques » de l'institution.

Enfin, cette diminution rapproche **imad** de la moyenne nationale en termes de proportion de volume d'aide pratique par rapport au volume de soins réalisé par les entreprises à but non lucratif.

2.1.5 Les autres prestations

Les produits des prestations de sécurité à domicile sont composés des abonnements mensuels de location des appareils de sécurité et de diverses facturations liées aux installations d'appareils. Le nombre d'abonnements facturés est en augmentation par rapport aux comptes précédents de 2,9%.

Les produits des unités d'accueil temporaire de répit (UATR) se composent essentiellement de prestations d'hébergement et de soins. L'exercice 2018 est en accroissement de 12,9% par rapport à l'exercice précédent en nombre de journées réalisées. La promotion de cette prestation, la mise en place d'animations ainsi que l'accueil de personnes dépendantes en difficulté (incendies au Lignon, infestation de punaises de lit) ont permis de favoriser l'utilisation de cette structure pour le répit des proches-aidants. Aussi, il est à relever un taux d'occupation après annulation de 79,8% (hors chambres d'urgence) pour un objectif fixé dans le contrat de prestations pour 2018 de 71%.

Enfin, le nombre de repas livrés à domicile croît de 0,8% par rapport aux comptes précédents et est en dépassement du budget de 2,6%.

2.2 Indemnités

(en millions de CHF)

	Budget 2018	Comptes 2018	Ecart au budget	Comptes 2017	Ecart aux comptes
Indemnités	176.5	176.7	0.2	161.8	14.9

L'évolution de l'indemnité par rapport aux comptes 2017 résulte des principaux éléments suivants :

- le financement de l'augmentation des équivalents temps plein (ci-après ETP) en lien avec l'augmentation de la clientèle et l'ouverture de nouveaux IEPA ;
- une indemnité supplémentaire permettant de compenser :
 - o la réduction de l'impact financier de l'échelonnement des engagements en 2018 induisant mécaniquement une hausse des charges de personnel ;
 - o de combler une partie du déficit prévu au budget 2017 ;
- le financement résultant de la finalisation du transfert des baux des communes à **imad** concernant les locaux occupés par l'institution (loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (1er train) (LRT-1) – A 2 05) ;

- la couverture partielle de l'augmentation des taux de cotisations à la caisse de prévoyance¹⁰ ainsi que des mécanismes salariaux ;

2.3 Autres produits

(en millions de CHF)

	Budget 2018	Comptes 2018	Ecart au budget	Comptes 2017	Ecart aux comptes
Autres produits	0.5	0.8	0.2	1.0	-0.3

Les autres produits incluent notamment les produits découlant des évaluations faites pour le compte du service des prestations complémentaires, les remboursements par la CPEG des avances faites par **imad**, la participation du fonds en faveur de la formation professionnelle et continue ou encore la refacturation de charges en lien avec des travaux de rénovation.

2.4 Dotation et charges de personnel

2.4.1 La dotation

	Budget 2018	Comptes 2018	Ecart au budget	Comptes 2017	Ecart aux comptes
Personnel soignant et d'exploitation	90.6%	90.7%	0.1%	90.9%	-0.3%
Personnel administratif	9.4%	9.3%	-0.1%	9.1%	0.3%
Total	100%	100%		100%	

La consommation d'ETP au 31 décembre 2018 est de 1'769,6 ETP soit 52,6 ETP supplémentaires par rapport au 31 décembre 2017 (1'717,0 ETP) mais en dessous du budget de 59,9 ETP (1'829,4 ETP).

Les difficultés de recrutement de professionnels sont connues depuis plusieurs années dans le domaine de la santé. Cette difficulté est exacerbée dans le cadre du recrutement de la catégorie professionnelle d'assistantes en soins et santé communautaire (ci-après ASSC) formée quasi exclusivement par **imad** sur le canton. Aussi, après la mise en œuvre de formations modulaires en emploi intensives ayant permis de promouvoir pas moins de

¹⁰ Article 67 de la loi instituant la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (LCPEG – B 5 22).

290 collaborateurs en interne en sept ans, **imad** déploie des efforts conséquents en terme de formation de cette fonction en ayant triplé ses effectifs d'apprentis à la rentrée scolaire 2018. Malheureusement, cette dernière mesure atteint ses limites (capacité en termes de formation professionnelle) et permet uniquement d'assurer la relève. Enfin, cette fonction étant de plus en plus prisée par les autres acteurs du réseau de soins, l'avenir augure d'une pénurie allant croissant.

Afin de répondre aux difficultés de recrutement, de conjuguer objectifs de qualité et d'efficience dans la prise en charge des clients et de valoriser les métiers concernés, **imad** poursuit ses actions et réflexions sur le périmètre d'activité et le rôle des professionnels composant les équipes pluridisciplinaires. Par ailleurs, la référence infirmière, modèle plébiscité par **imad** depuis plusieurs années, doit pouvoir évoluer en prenant en compte la création de nouvelles fonctions et l'évolution des compétences au sein des différents métiers. C'est là un axe fort du plan stratégique de **imad** « cap'139 » au travers de l'objectif du « bon collaborateur au bon endroit pour la bonne prise en charge ».

Concrètement, il s'agit de déléguer la réalisation d'actes médicotecniques aux ASSC de façon à libérer du temps des infirmières pour des tâches à plus forte valeur ajoutée telle que la coordination, l'évaluation ou encore la gestion des situations complexes et instables. Cette délégation permet également de valoriser et de faire monter en compétence les différents métiers d'aide en soins et d'aide pratique. Pour ce faire, des actions concrètes sont en cours au niveau de la législation cantonale avec le concours du médecin cantonal et permettront d'ouvrir la délégation de certains actes de soins de manière plus large. Par ailleurs, des réflexions sont en cours sur l'évolution du métier d'aide pratique qui permettrait de valoriser et développer les prestations actuellement effectuées et de mieux répondre aux besoins de la clientèle.

2.4.2 Les charges de personnel

Pour mémoire, les charges de personnel représentent 89% des charges totales d'exploitation dont 91% d'ETP directement affectés au terrain.

(en millions de CHF)	Budget 2018	Comptes 2018	Écart au budget	Comptes 2017	Écart aux comptes
Salaires et charges sociales	222.6	220.0	-2.6	208.8	11.2
Autres charges de personnel	5.4	5.8	0.4	6.7	-0.9
Total	228.0	225.8	-2.2	215.5	10.4

Les charges salariales et autres charges de personnel sont inférieures au budget. Cet écart résulte principalement d'une consommation inférieure à la dotation prévue, ainsi qu'à l'échelonnement des engagements sur l'exercice.

Par rapport aux comptes 2017, les salaires et charges sociales et autres charges de personnel sont en augmentation en lien avec les principaux facteurs suivants :

- l'évolution du nombre d'ETP engagés ;
- l'octroi des mécanismes salariaux ;
- l'augmentation du taux de cotisation de la caisse de prévoyance ;
- le versement de l'allocation unique de vie chère de 0,49% aux collaborateurs situés dans les classes 4 à 13 de l'échelle des traitements¹¹.

¹¹ Au sens de l'article 14 de la loi concernant le traitement et les diverses prestations alloués aux membres du personnel de l'Etat, du pouvoir judiciaire et des établissements hospitaliers (B 5 15, LTrait), ce versement permet d'assurer la compensation intégrale du renchérissement. Il correspond à la différence entre le traitement que les membres du personnel ont effectivement touché durant l'année écoulée et celui dont ils auraient bénéficié si les traitements avaient été adaptés chaque mois en fonction de l'évolution mensuelle de l'indice genevois des prix à la consommation, le paiement étant effectué au début de l'année suivante, sans intérêts.

2.5 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation incluent des charges en lien direct avec les prestations facturées aux clients ainsi que les charges d'entretien, l'acquisition de matériel, les amortissements ou encore les charges de l'administration.

(en millions de CHF)

	Budget 2018	Comptes 2018	Ecart au budget	Comptes 2017	Ecart aux comptes
Autres charges d'exploitation	28.0	27.7	-0.4	24.5	3.1

L'écart par rapport aux comptes 2017 résulte principalement d'une augmentation des charges de location en lien avec la finalisation du transfert des baux des communes à **imad** pour les locaux occupés par l'institution (loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (1er train) (LRT-1) – A 2 05), l'accroissement des dépenses en lien avec les prestations et l'augmentation des charges en lien avec la maintenance contractuelle informatique. Il est également à noter l'augmentation des charges en lien avec la mise en œuvre du plan stratégique de l'institution mais dont la couverture est assurée par une attribution de fonds propres par le Conseil d'administration.



imad

Avenue Cardinal-Mermillod 36

CP 1731

1227 Carouge

www.imad-ge.ch

Etats financiers 2018

Bilan

ACTIF	Notes	Comptes 2018	Comptes 2017
Actif circulant		29'792'104	32'670'737
Liquidités	1	16'776'752	19'631'532
Débiteurs	2	10'252'248	10'956'640
Autres créances à court terme	3	816'161	854'314
Stocks		0	0
Autres actifs circulants	4	1'946'943	1'228'250
Actifs immobilisés	5	6'927'941	6'859'094
Immobilisations corporelles		5'012'201	5'182'288
Immobilisations incorporelles		1'915'740	1'676'806
TOTAL DE L'ACTIF		36'720'045	39'529'831
PASSIF			
Fonds étrangers		35'754'518	33'493'519
Fournisseurs	6	14'895'536	13'996'183
Provisions à court terme	7	7'189'554	7'306'707
Autres engagements à court terme	8	2'297'963	1'048'070
Total des fonds étrangers à court terme		24'383'053	22'350'960
Indemnités non dépensées à restituer	9	0	0
Provisions à long terme	10	4'447'597	4'473'860
Indemnités d'investissement	11	6'384'732	6'204'110
Total des fonds étrangers à long terme		10'832'329	10'677'970
Fonds affectés	12	539'137	464'590
Fonds propres	13	965'526	6'036'312
Fonds propres libres	14	7'504'566	12'040'060
Fonds propres affectés		7'065'758	3'070'906
Capital de dotation et réserve		252'726	307'232
Résultat de l'exercice après attribution au Fonds Propres affectés		-4'475'637	-5'989'976
Résultat cumulé du contrat de prestations 2016-2019		-9'381'886	-3'391'910
TOTAL DU PASSIF		36'720'045	39'529'831

Compte de profits et pertes

	Notes	Budget 2018	Comptes 2018	Ecart au budget	Comptes 2017
Produits d'exploitation					
Produits de la facturation	15	75'175'845	71'165'295	-4'010'550	71'147'991
Pertes sur débiteurs	16	-500'000	-630'737	-130'737	-61'701
Indemnités	17	176'489'543	176'729'283	239'741	161'838'923
Autres produits	18	531'486	754'947	223'461	1'028'106
Total des produits d'exploitation		251'696'874	248'018'789	-3'678'085	233'953'319
Charges d'exploitation					
Salaires et charges sociales	19	222'599'982	220'025'804	-2'574'178	208'797'279
Autres charges de personnel	20	5'399'600	5'788'658	389'058	6'658'189
Total des charges de personnel		227'999'582	225'814'462	-2'185'120	215'455'468
Charges en lien avec les prestations	21	14'616'611	14'445'630	-170'981	14'051'250
Matériel et entretien	22	1'242'000	1'272'211	30'211	1'144'489
Amortissements	23	1'850'654	2'007'894	157'239	2'103'042
Charges des locaux	24	7'341'950	7'083'164	-258'786	4'992'540
Charges de l'administration	25	2'625'242	2'717'434	92'192	2'003'357
Assurances, taxes, impôts et autres charges	26	357'000	145'913	-211'087	253'989
Total des autres charges		28'033'457	27'672'244	-361'213	24'548'667
Total des charges d'exploitation		256'033'039	253'486'706	-2'546'333	240'004'135
Résultat d'exploitation		-4'336'164	-5'467'917	-1'131'753	-6'050'816
Résultat financier	27	0	0	0	-6
Produits exceptionnels		0	665'865	665'865	383'562
Charges exceptionnelles		0	269'453	269'453	413'081
Résultat exceptionnel	28	0	396'412	396'412	-29'519
Résultat des fonds affectés	29	0	720	720	9'370
Résultat avant dissolution des réserves		-4'336'164	-5'070'785	-734'621	-6'070'970
J. Part de l'Etat	30	0	0	0	0
Résultat de l'exercice		-4'336'164	-5'070'785	-734'621	-6'070'970
dont pris en charge par fonds propres affectés			595'148		80'994
			-4'475'637		-5'989'976

Tableau de flux de trésorerie

	Comptes 2018	Comptes 2017
Activité d'exploitation		
Résultat du compte de profits et pertes	-5'070'785	-6'070'970
+ Amortissements	2'007'894	2'103'042
+ dotation à provisions	-	-
- dissolution de provisions	-196'703	956'469
= Autofinancement	-3'259'595	-3'011'460
Variation des actifs circulants	77'139	-321'373
Variation des engagements à court terme	2'223'794	-1'070'567
= Total variation actif et passif circulant	2'300'933	-1'391'940
= Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	-958'662	-4'403'400
Investissements net	-1'896'118	-2'285'738
Variation des placements	-	-
= Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	-1'896'118	-2'285'738
Besoin en trésorerie (ou cash-flow libre si positif)	-2'854'780	-6'689'138
Variation des engagements à moyen et long terme	-	-4'018'112
+ Apport en capital	-	-
+ Financement par Fonds Propres	-	-
= Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	-	-4'018'112
Variation nette des liquidités	-2'854'780	-10'707'250
Disponibilité au début de l'exercice	19'631'532	30'338'782
Disponibilité à la fin de l'exercice	16'776'752	19'631'532

Variation des fonds propres

	Fonds propres libres	Fonds propres affectés	Capital de dotation et réserve	Fonds propres contrat de prestations en cours	Total
Solde au 1er janvier 2017	15'131'698	-	367'494	-3'391'910	12'107'282
Utilisation réserve de réévaluation	60'262	-	-60'262		-
Attribution des fonds propres validée par le Conseil d'administration	-3'151'900	3'151'900			-
Utilisation des fonds propres par le Conseil d'administration		-80'994		80'994	-
Résultat net de l'exercice				-6'070'970	-6'070'970
Solde au 1^{er} janvier 2018	12'040'060	3'070'906	307'232	-9'381'886	6'036'312
Utilisation réserve de réévaluation	54'507	-	-54'507		-
Attribution des fonds propres validée par le Conseil d'administration	-4'590'000	4'590'000			-
Utilisation des fonds propres par le Conseil d'administration		-595'148		595'148	-
Résultat net de l'exercice				-5'070'785	-5'070'785
Solde au 31 décembre 2018	7'504'566	7'065'758	252'726	-13'857'523	965'527

Les éventuels bénéfices futurs seront utilisés pour absorber les résultats déficitaires antérieurs. Ainsi, au terme du contrat de prestations (clôture de l'exercice 2019 au début de l'année 2020) **imad** sera en mesure de connaître le montant alloué à une réserve quadriennale (en cas de bénéfice sur la période) ou assumé par l'institution (en cas de découvert sur la période).

Il convient de relever que les comptes 2017 ont été retraités dans le cadre de l'utilisation des fonds propres ainsi que de la reconnaissance des charges liées induisant une augmentation du résultat déficitaire de F 80'994,-.

B. Présentation et principes comptables

Présentation

Les missions de imad

L'institution genevoise de maintien à domicile (**imad**), établissement de droit public, a été fondée le 18 mars 2011, en application de la loi K 1 07 (loi sur l'institution de maintien, d'aide et de soins à domicile). En accord avec la politique sociale et sanitaire du canton, l'institution est chargée d'assurer des prestations d'aide, de soins et d'accompagnement social favorisant le maintien à domicile des personnes et permettant de préserver leur autonomie.

Ces prestations sont fournies à domicile, dans les centres de maintien à domicile et leurs antennes, ainsi que dans les structures intermédiaires, en collaboration avec le médecin traitant, la famille et les proches. L'institution participe activement aux programmes de prévention des maladies et des accidents et de promotion de la santé, notamment en matière d'information et d'éducation à la santé, coordonnés par le département chargé de la santé.

Dans le cadre de ses activités, elle coopère avec les autres partenaires du réseau de soins, publics ou privés, les communes et les milieux associatifs.

Les prestations couvrent notamment les domaines suivants :

- aide et suppléance (aide aux activités de la vie quotidienne et tâches ménagères),
- livraison de repas à domicile,
- mise à disposition d'appareils de sécurité à domicile,
- encadrement social de proximité dans les immeubles à encadrement pour personnes âgées,
- prestations d'hébergement et de soins dans le cadre des unités d'accueil temporaire et de répit (ci-après UATR).

Organisation de l'institution

Les organes de l'institution sont :

- le conseil d'administration ;
- la direction générale ;
- l'organe de révision.

L'organisation de l'institution fait l'objet d'un règlement approuvé par le conseil d'administration en date du 15 octobre 2012 et adopté par le Conseil d'Etat par arrêté n°8565-2012 dans sa séance du 31 octobre 2012.

L'institution est un établissement public autonome reconnu d'utilité publique ayant son siège à Genève et inscrite au registre du commerce CHE-277.450.215.

- soins infirmiers à domicile prescrits par un médecin,

L'adresse légale de l'institution est :

Institution genevoise de maintien à domicile, avenue Cardinal-Mermillod 36, 1227 Carouge

Membres du conseil d'administration

La composition du conseil d'administration figure dans l'arrêté du Conseil d'Etat du 21 novembre 2018.

A la date du 31 décembre 2018, le conseil d'administration est composé comme suit :

Président : M. Sella Moreno *
Vice-président : M. Raemy Serge
Secrétaire : Mme Longet-di Pietro Sandrine
Membres : Mme Ahmari Taleghani Leyla
 M. Bron Adrien
 Dr. Châtelain Didier
 Mme De Clavière Sabine
 Mme Engelberts Marie-Thérèse
 Mme Kaiser Marie-Laure
 Mme Khaouchi Corinne
 Mme Michaud-Ansermet Eliane*
 M. Miazza Stéphane*
 Mme Puras Robles Maria-Jesus
 Mme Sonderegger Gabriela*
 M. Vonlanthen Gilbert

* : membres du comité d'audit

Organe de révision

L'organe de révision de imad est KPMG SA (CHE-269.292.664) à Genève.

Indications sur l'évaluation des risques

Les risques principaux ont été passés sous revue durant l'exercice écoulé. Une cartographie des risques est établie dans ce cadre. Les contrôles répondant à des risques financiers sont intégrés dans le système de contrôle interne de imad.

Principes comptables et d'évaluation

Principes de base

L'institution, en application des articles 3, 6 et 19 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF - D 1 05) applique les principes et méthodes comptables définis par les normes comptables internationales pour le secteur public (ci-après : normes IPSAS). Restent réservées les dérogations figurant à l'article 7 du règlement sur l'établissement des états financiers (REEF - D 1 05.15).

Les états financiers 2018, présentés en francs suisses et arrondis au franc, donnent une image fidèle de la performance et de la situation financière. Ils satisfont au principe de la comptabilité d'engagement et sont préparés selon le principe des coûts historiques.

Contrats de location

Les contrats de location dans lesquels une part essentielle des risques et avantages inhérents à la propriété restent aux mains des bailleurs sont catégorisés comme des contrats de location simple et sont imputés sur les charges de fonctionnement de façon linéaire sur la durée de location.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles détenues par l'institution figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition déduction faite du cumul des amortissements et des pertes de valeurs.

Sont considérés comme des immobilisations corporelles et incorporelles les actifs :

- soit utilisés dans le cadre de l'activité, soit à des fins administratives, et
- dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire en tenant compte de la durée d'utilité et de l'obsolescence technologique des biens considérés.

Les durées d'utilité suivantes sont appliquées :

Equipement	Durée
Outils mobiles, parc bureautique, serveurs	3-5 ans
Equipement de télécommunication	4 ans
Appareils de sécurité	5 ans
Vélos à assistance électrique / classiques	5 ans
Licences (immob. incorporelles)	5 ans
Mobilier	8 ans
Installations et agencements	10-20 ans

Les produits différés découlant des indemnités d'investissement octroyées par l'Etat de Genève sont calculés par l'institution.

Reconnaissance du revenu

D'une manière générale, les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction reviendront à l'institution et qu'ils peuvent être estimés avec fiabilité.

L'institution a trois principales sources de revenus :

- les prestations facturées aux clients et à leurs assurances ;
- les indemnités cantonales. Elles font l'objet d'un contrat de prestations quadriennal ;
- les dons et legs.

Provisions

Une provision est portée au bilan lorsqu'il y a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Engagement concernant les retraites

L'ensemble des employés de imad est affilié à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG). Après accord de l'autorité de surveillance (article 72a, LPP) et octroi de la garantie de l'Etat de Genève (OPP2, article 58, alinéa 1 - Loi instituant la caisse de prévoyance de l'Etat, B 5 22, article 9), cette caisse déroge au principe du bilan en caisse fermée, et applique un système financier mixte (capitalisation et répartition).

Ainsi, les engagements envers les employés de l'institution ne sont pas totalement couverts par leurs actifs et il en résulte un découvert technique. Les engagements résultants de la sous couverture de la caisse de pension concernée ne sont pas comptabilisés dans l'état de la performance financière conformément à la dérogation figurant à l'article 7, lettre a) du règlement sur l'établissement des états financiers (REEF - D 1 05.15) stipulant que « les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 39 ». Toutefois, le montant de ces engagements, transmis par la CPEG, figure en note annexe.

Parties liées

Sont considérées comme des parties liées pour l'institution :

- l'Etat de Genève en tant qu'entité contrôlante ;
- les partenaires inclus dans le périmètre de consolidation des comptes de l'Etat ;
- les membres du conseil d'administration ;
- le comité de direction.

Les conditions de rémunération des membres du conseil d'administration sont fixées dans le règlement sur l'organisation des institutions de droit public (ROIDP - A 2 24.01).

A l'instar de tous les collaborateurs, les conditions de rémunération de la direction découlent de la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale, du

pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux (B 5 05) et de ses règlements.

L'institution n'exerce aucun contrôle sur une entité tierce. Ainsi, aucune participation détenue par l'institution n'entre dans le cadre des principes de consolidation.

Risques financiers

L'institution ayant signé une convention de cash-pooling avec l'Etat de Genève, elle n'est que peu exposée à des risques financiers :

- risque de taux d'intérêt, risque de liquidité et risque bancaire : une convention de cash-pooling ayant été signée, l'institution n'est que très peu exposée à ces risques ;
- risque de change : l'institution n'est pas exposée au risque de change. L'entier de sa comptabilité et de sa trésorerie est en francs suisses ;
- risque de contrepartie : ce risque est limité dans la mesure où la majorité des créances ont pour contrepartie des clients dont les montants sont majoritairement couverts par des subventions indirectes ou encore le remboursement des caisses maladies.

C. Notes annexes aux états financiers

Note 1: Liquidités

	2018	2017	Ecart
Caisses	47'398	36'874	10'524
Comptes postaux	94'315	65'570	28'746
Comptes courants bancaires	290'268	286'714	3'554
Cash-pooling	16'344'771	19'242'375	-2'897'604
Total	16'776'752	19'631'532	-2'854'780

Les liquidités de **imad** sont en diminution en lien principalement avec le résultat d'exploitation. Depuis le 1^{er} juin 2011 et suite à la signature d'une convention avec l'Etat, les liquidités sont gérées en « cash pooling » (gestion centralisée de la trésorerie) avec l'Etat de Genève. L'utilisation des liquidités est détaillée dans le tableau de flux de trésorerie.

Note 2 : Débiteurs

	2018	2017	Ecart
Débiteurs clients et institutionnels	9'733'588	10'313'107	-579'519
Débiteurs repas	1'125'961	1'264'695	-138'735
Débiteurs sécurité à domicile	266'912	281'596	-14'684
Débiteurs UATR	0	24'741	-24'741
Provision pour débiteurs douteux	-874'213	-927'499	53'286
Total	10'252'248	10'956'640	-704'392

Les postes débiteurs correspondent aux prestations effectivement facturées durant l'exercice et non encaissées au 31 décembre. La provision pour pertes sur débiteurs enregistre la correction de valeur liée au risque de perte sur créances échues jugées irrécouvrables.

Note 3 : Autres créances à court terme

	2018	2017	Ecart
Avance au personnel	-36'802	-32'505	-4'297
Impôt anticipé	0	0	0
Facturation aux partenaires	262'630	81'516	181'114
Avance de trésorerie à FSASD	0	-927	927
Débiteur Etat de Genève	590'332	806'230	-215'898
Total	816'161	854'314	-38'154

Le solde « débiteur Etat de Genève » est constitué de l'indemnité à recevoir de l'Etat de Genève en lien avec les indemnités d'investissement allouées. La facturation aux partenaires concerne principalement la refacturation du matériel LiMA pris en charge par l'Etat.

Note 4 : Autres actifs circulants

	2018	2017	Ecart
Charges payées d'avance	606'634	536'086	70'549
Indemnités d'assurance à recevoir	353'281	329'430	23'851
Autres produits à recevoir	987'027	362'735	624'293
Total	1'946'943	1'228'250	718'693

Les autres actifs circulants sont essentiellement composés des charges payées en 2018 concernant 2019 et des indemnités journalières non reçues. L'indemnité complémentaire destinée à couvrir les charges spécifiques en lien avec les efforts de formation supplémentaire de imad dans le cadre des mesures de lutte contre la pénurie des professionnels de santé n'a pas été reçue en 2018. Elle fait l'objet d'une comptabilisation dans les autres produits à recevoir.

Note 5 : Immobilisations corporelles et incorporelles

	Matériel et équipement	Mobilier et aménagement	Véhicules	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute au 01.01.2017	13'949'109	9'572'103	676'225	4'789'730	28'987'166
Investissements	1'070'507	765'672	0	644'842	2'481'021
Cessions	-444'345	-40'949	0	-125'888	-611'182
Valeur brute au 31.12.2017	14'575'271	10'296'826	676'225	5'308'683	30'857'005
Amortissements cumulés	-12'817'025	-6'879'768	-669'401	-3'631'717	-23'997'911
Valeur nette au 31.12.2017	1'758'247	3'417'058	6'823	1'676'966	6'859'094
Valeur brute au 01.01.2018	14'575'271	10'296'826	676'225	5'308'683	30'857'005
Investissements	609'327	619'907	4'150	841'498	2'074'882
Cessions	-480'363	-34'852	-10'780	0	-525'994
Valeur brute au 31.12.2018	14'704'235	10'881'881	669'595	6'150'181	32'405'892
Amortissements cumulés	-13'078'246	-7'500'829	-664'436	-4'234'441	-25'477'951
Valeur nette au 31.12.2018	1'625'989	3'381'052	5'159	1'915'740	6'927'941

Dans les tableaux ci-dessus, la valeur brute et la valeur nette correspondent respectivement à la valeur d'acquisition et à la valeur nette comptable. L'ensemble des biens acquis en lien avec les indemnités d'investissement a été activé en conformité avec les normes comptables internationales IPSAS. Le montant de l'indemnité d'investissement reçu est reconnu en fonds étrangers à long terme au passif du bilan.

Note 6 : Fournisseurs

	2018	2017	Ecart
Fournisseurs	14'028'928	10'785'736	3'243'192
Créanciers charges sociales	866'608	3'210'446	-2'343'839
Total	14'895'536	13'996'183	899'354

La rubrique « Fournisseurs » enregistre toutes les factures de tiers ouvertes au 31 décembre 2018. L'écart aux comptes 2017 correspond à la facture du mois de décembre 2018 de la CPEG payées en 2019.

Note 7 : Provisions à court terme

	2018	2017	Ecart
Provision pour vacances non prises	1'537'482	1'694'724	-157'242
Provision pour heures supplémentaires	1'815'843	1'959'023	-143'180
Provision pour jours fériés non pris	1'863'900	1'668'756	195'144
Provision Rente Pont AVS (moins de 12 mois)	1'972'329	1'984'205	-11'876
Total	7'189'554	7'306'707	-117'154

Les provisions de vacances, jours fériés et heures supplémentaires ont été adaptées en fonction des soldes au 31 décembre 2018 par collaborateur.

Note 8 : Autres engagements à court terme

	2018	2017	Ecart
Charges à payer	2'297'963	1'048'070	1'249'893
Produits reçus d'avance	0	0	0
Total	2'297'963	1'048'070	1'249'893

Les « charges à payer » sont essentiellement composées des indemnités salariales qui seront payées en janvier 2019, des honoraires de l'organe de révision et de charges diverses en attente de facturation de la part des fournisseurs ou partenaires (par exemple les repas confectionnés par les Hôpitaux Universitaires de Genève). Un bonus social versé en janvier 2019 et concernant l'allocation unique de vie chère 2018 est également comptabilisé dans les charges à payer 2018.

Note 9 : Indemnités non dépensées à restituer

	2018	2017	Ecart
Indemnités non dépensées à restituer à l'échéance du contrat de prestations	0	0	0
Total	0	0	0

Le solde au 31.12.2018 des indemnités non dépensées à restituer à l'échéance du contrat de prestations représente la part d'indemnités concernant les exercices 2016 à 2019 à restituer à l'Etat. Les années 2016 à 2018 ayant clôturé sur un résultat déficitaire, aucune écriture de répartition du résultat n'a été comptabilisée.

Note 10 : Provisions à long terme

	2018	2017	Ecart
Provision engagements retraites anticipées - rente-pont AVS	4'159'495	4'296'985	-137'490
Provision pour risques	288'102	176'875	111'227
Total	4'447'597	4'473'860	-26'263

La rubrique « Provision pour engagement retraites anticipées – rente-pont AVS » représente l'engagement financier à moyen et long terme pour l'ensemble de la durée des retraites anticipées octroyées jusqu'au 31 décembre 2018. La part à court terme est isolée dans les provisions à court terme.

Note 11 : Indemnités d'investissement

La rubrique « Indemnités d'investissement » correspond aux indemnités d'investissement financées par l'Etat diminuées des produits différés cumulés en lien avec les amortissements des biens considérés (voir actifs immobilisés).

Note 12 : Fonds affectés

	Solde au 01.01.2017	Attribution	Utilisation	Amortissement	Solde au 31.12.2017
Fonds Berger	231'249	23	11'541	3'952	215'778
Fonds de soutien personnes dépendantes	50'000	0	0	0	50'000
Fonds Festimad	39'416	1'201	0	0	40'617
Fonds Graetz	21'153	0	3'156	0	17'997
FondsTPG	891	0	0	891	0
Fonds de soutien Umus	2'852	0	419	0	2'433
Fonds Ladies Lunch	49'299	0	49'299	0	0
Fonds Fondation Privée Genevoise	110'283	0	110'283	0	0
Fonds soutien enfants gravement malades	0	147'090	9'325	0	137'765
Total	505'143	148'314	184'023	4'843	464'591

	Solde au 01.01.2018	Attribution	Utilisation	Amortissement	Solde au 31.12.2018
Fonds Berger	215'778	22	11'531	0	204'269
Fonds de soutien personnes dépendantes	50'000	0	0	0	50'000
Fonds Festimad	40'617	125'340	0	0	165'956
Fonds Graetz	17'997	0	15'319	0	2'678
FondsTPG	0	0	0	0	0
Fonds de soutien Umus	2'433	0	720	0	1'713
Fonds Ladies Lunch	0	0	0	0	0
Fonds Fondation Privée Genevoise	0	0	0	0	0
Fonds soutien enfants gravement malades	137'765	0	23'244	0	114'521
Total	464'591	125'361	50'814	0	539'137

Un montant de F 11'531,- a été utilisé en déduction du fonds Berger en lien avec les repas à domicile. Un montant de F 720,- en déduction du fonds de soutien de l'activité de l'unité mobile d'urgence sociale (UMUS) a été utilisé pour couvrir des frais en lien avec des clients lors d'intervention de cette unité. Un montant de F 23'244,- a été utilisé pour couvrir des prestations de répit aux familles qui en ont fait la demande. Un montant de F 125'340,- a

été attribué au fonds Fest'imad. De ce montant, F 120'618,- correspondent à la restitution de la compensation de renchérissement découlant de la loi sur l'assurance accident pour lequel l'office fédéral de la santé publique a accepté l'affectation au fonds Fest'imad destiné à l'amélioration du bien-être des collaborateurs de l'entreprise.

Note 13 : Réserves, capital et résultat de l'exercice

La variation de la rubrique est explicitée dans le cadre du tableau de variation des capitaux propres ainsi que de la note 14 et provient de l'enregistrement du résultat de l'exercice.

Note 14 : Fonds propres libres et affectés

Les fonds propres résultant des réserves quadriennales précédentes sont composés :

- Des fonds propres libres représentant le montant de fonds propres résultant des réserves quadriennales précédentes et non affectés à des projets.
- Des fonds propres affectés représentant les montants affectés par le Conseil d'administration à des projets spécifiques tels que :
 - a) faisant suite à la décision de Swisscom de ne plus supporter les lignes téléphoniques analogiques, la mise à niveau de l'infrastructure pour les appareils de sécurité à domicile permettant de passer à la connexion numérique ;
 - b) la digitalisation de la relation (au travers d'un portail de services) permettant de répondre à l'objectif de simplification des relations entre notre institution et nos partenaires médecins ;
 - c) le développement d'un indicateur sur la fragilité permettant d'avoir un outil clinique d'identification précoce des personnes à haut risque de perte progressive de ressource et d'autonomie ;
 - d) pour le service de nutrition et dans le cadre de la délivrance des prestations d'ergothérapie ainsi qu'en IEPA, le développement de systèmes interopérables permettant de simplifier et fiabiliser le flux d'information entre les différents systèmes applicatifs ;
 - e) l'aménagement d'espaces collaboratifs permettant de favoriser le travail en équipe et d'un espace de documentation pour la diffusion d'informations relatives au monde des séniors et du maintien à domicile ;
 - f) après sa constitution il y a cinq ans, le renforcement de l'image de l'institution à travers l'élaboration de campagnes de communication à destination des clients, des partenaires et du grand public ;

- g) le déploiement du plan stratégique cap'139 permettant de définir les priorités de l'institution avec une volonté affichée de transformation de fond engageant les acteurs internes et les partenaires de **imad** ;
- h) la constitution d'un capital de dotation pour la création de Fond'imad, fondation de droit privée, destinée à financer et gérer, à travers la récolte de dons, des projets permettant le développement de l'institution genevoise de maintien à domicile dans le cadre de ses missions.

Le détail des dépenses 2017 et 2018 réalisées est le suivant :

	Solde au 01.01.2017	Attribution du CA aux fonds propres affectés	Charges de personnel	Etudes et conseils	Autres charges d'exploitation	Solde au 31.12.2017
a) Infrastructure Sécurité	-	375'000			36'219	338'781
b) Digit. relation médecins	-	563'500			27'791	535'709
c) Indicateur fragilité	-	207'400			-	207'400
d) Prise en charge de soins intégrée	-	1'028'000		12'847	-	1'015'153
e) Aménagement d'espaces collaboratifs au CAC	-	600'000			1'113	598'887
f) Anniversaire 5 ans imad	-	378'000			3'024	374'976
TOTAL	-	3'151'900	-	12'847	68'147	3'070'906
	Solde au 01.01.2018	Attribution du CA aux fonds propres affectés	Charges de personnel	Etudes et conseils	Autres charges d'exploitation	Solde au 31.12.2018
a) Infrastructure Sécurité	338'781				67'594	271'186
b) Digit. relation médecins	535'709			64'228	20'602	450'879
c) Indicateur fragilité	207'400					207'400
d) Prise en charge de soins intégrée	1'015'153		72'334			942'819
e) Aménagement d'espaces collaboratifs au CAC	598'887				3'301	595'586
f) Anniversaire 5 ans imad	374'976			193'831	63'873	117'273
g) CAP'139 Plan stratégique	-	4'490'000	31'874	50'048	27'464	4'380'615
h) Fond'imad	-	100'000				100'000
TOTAL	3'070'906	4'590'000	104'208	308'107	182'834	7'065'758

Note 15 : Produits de la facturation

	Budget 2018	Comptes 2018	Ecart au budget	Comptes 2017
Sécurité à domicile	2'059'430	2'022'763	-36'667	1'966'233
Repas à domicile	7'196'345	7'321'798	125'453	7'270'032
Grands nettoyages	0	0	0	0
Immeubles avec encadrement	772'719	618'339	-154'380	596'685
UATR	1'370'597	1'716'984	346'387	1'478'045
Soins infirmiers	22'883'952	21'218'723	-1'665'229	21'375'380
Soins de base	21'859'656	20'718'673	-1'140'983	20'600'418
Aide et suppléance	11'051'785	9'554'568	-1'497'217	10'104'814
Ergothérapie	1'154'540	1'177'994	23'454	1'152'623
Gardes de nuit	5'592	4'720	-872	10'157
Contribution du client et autres recettes clients	6'586'529	6'614'203	27'674	6'359'722
Rendez-vous non décommandés	234'701	196'530	-38'170	233'882
Total	75'175'845	71'165'295	-4'010'550	71'147'991

Les revenus sont détaillés selon les prestations réalisées et facturables par l'institution.

Note 16 : Pertes sur débiteurs

	Budget 2018	Comptes 2018	Ecart au budget	Comptes 2017
Pertes sur débiteurs	-500'000	-398'946	101'054	-240'873
Pertes sur débiteurs assurance	0	-285'077	-285'077	-259'421
Variation de la provision	0	53'286	53'286	438'592
Total	-500'000	-630'737	-130'737	-61'701

La variation de la provision pour pertes sur débiteurs enregistre la correction de valeur liée au risque de pertes sur créances échues jugées irrécouvrables.

Note 17 : Indemnités

	Budget 2018	Comptes 2018	Ecart au budget	Comptes 2017
Indemnité cantonale	174'767'191	174'935'671	168'480	159'932'161
Produits différés d'indemnités d'investissements	1'722'352	1'793'612	71'260	1'906'762
Total	176'489'543	176'729'283	239'741	161'838'923

Les « produits différés d'indemnités d'investissements » compris dans l'indemnité cantonale compensent les amortissements des biens d'investissement pris en charge dans le cadre de lois d'investissement.

En application de l'article 44 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, les indemnités non monétaires ne sont plus comptabilisées dans l'état de la performance financière. Ces indemnités non monétaires concernent la mise à disposition de l'immeuble de l'UATR de Villereuse pour un montant estimé de F 367'884,-.

Note 18 : Autres produits

	Budget 2018	Comptes 2018	Ecart au budget	Comptes 2017
Ventes au personnel et autres charges remboursées	30'000	27'593	-2'407	35'618
Prestations à des tiers	61'486	72'874	11'387	31'592
Commissions et récessions, autres produits	260'000	566'677	306'677	888'017
Participation FFPP et autres	180'000	84'371	-95'629	71'509
Dons et legs	0	3'432	3'432	1'370
Total	531'486	754'947	223'461	1'028'106

La participation du fonds en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC) correspond à la couverture des frais de formation de 20 assistantes en santé et soins communautaires en 2018.

Note 19 : Salaires et charges sociales

	Budget 2018	Comptes 2018	Ecart au budget	Comptes 2017
Personnel soignant	149'871'678	144'329'660	-5'542'017	139'552'832
Personnel administratif	21'868'957	21'755'321	-113'635	20'075'047
Pers. économat et technique	7'520'490	7'496'756	-23'735	7'066'414
Charges sociales	47'538'857	46'444'067	-1'094'791	42'102'987
Echelonnement de l'engagement des ETP	-4'200'000	0	4'200'000	0
Total	222'599'982	220'025'804	-2'574'178	208'797'279

La rémunération des collaborateurs est conforme à l'application de la loi relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux (B 5 05 - LPAC). Les jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration¹² s'élèvent à F 164'000,- pour l'exercice 2018. La rémunération des 7 membres du comité de direction (7,9 ETP moyens) au 31 décembre 2018 s'établit à F 1'844'247,-.

Note 20 : Autres charges du personnel

	Budget 2018	Comptes 2018	Ecart au budget	Comptes 2017
Frais de recrutement	320'000	392'500	72'500	405'023
Frais de formation et congrès	710'000	777'692	67'692	645'971
Frais de déplacement	1'085'000	1'439'909	354'909	1'383'077
Retraites anticipées (Rente Pont AVS)	1'750'000	1'810'869	60'869	2'934'686
Autres charges de personnel	1'534'600	1'367'689	-166'911	1'289'432
Total	5'399'600	5'788'658	389'058	6'658'189

L'écart aux comptes 2017 pour les retraites anticipées correspond au provisionnement de 33 demandes de rente-pont AVS (contre 45 en 2017). Les autres charges de personnel intègrent les frais engendrés pour la mise à disposition de personnel pour le remplacement de ressources internes.

¹² Jusqu'au 30 novembre 2018, les membres du Conseil d'administration étaient au nombre de 14. Dès le 1^{er} décembre 2018, le nombre de membres s'élève à 15. A noter que la représentante du personnel ainsi que le représentant du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé, ne perçoivent pas de jetons.

Note 21: Charges en lien avec les prestations

	Budget 2018	Comptes 2018	Ecart au budget	Comptes 2017
Aide et soins	776'445	810'058	33'613	676'002
Ergothérapie	500	611	111	664
Sécurité à domicile	335'000	224'932	-110'068	243'326
Repas à domicile et UATR	5'723'800	5'882'552	158'752	5'824'983
Repas "autour d'une table"	150'000	118'558	-31'442	125'002
Repas immeubles avec encadrement social	1'233'910	1'172'143	-61'768	1'139'184
Frais divers chez ou pour les clients	23'100	14'995	-8'105	19'504
Total	8'242'755	8'223'849	-18'906	8'028'665

Les charges de matière et de sous-traitance sont en lien direct avec les prestations facturées aux clients.

	Budget 2018	Comptes 2018	Ecart au budget	Comptes 2017
Matériel de bureau	451'056	611'875	160'819	456'919
Frais de téléphone	1'356'500	1'348'103	-8'397	1'329'685
Frais de communication	400'000	554'262	154'262	358'082
Location outils mobiles	520'000	125'885	-394'115	729'084
Maintenance logicielle	2'090'000	2'352'406	262'406	2'002'550
Charges de mobilité professionnelle	1'556'300	1'229'250	-327'050	1'146'265
Total	6'373'856	6'221'781	-152'075	5'993'701

Cette rubrique comprend l'ensemble des charges en lien avec la délivrance des prestations que ce soit la fourniture de bureau pour les équipes, les frais de téléphonie mobile pour l'organisation nomade métier, les frais de communication ainsi que la maintenance des logiciels métiers et les frais de mobilité pour les professionnels du terrain. La maintenance logicielle est en augmentation en lien avec les projets de dématérialisation de l'institution.

Note 22 : Matériel et Entretien

	Budget 2018	Comptes 2018	Ecart au budget	Comptes 2017
Matériel et équipements	657'000	568'747	-88'253	549'843
Mobilier	38'000	28'072	-9'928	38'503
Installation et agencement	327'000	459'365	132'365	335'891
Véhicules	110'000	100'679	-9'321	103'762
Outils de saisie mobile	60'000	20'045	-39'955	49'842
Logiciels non activés	50'000	95'303	45'303	66'649
Total	1'242'000	1'272'211	30'211	1'144'489

Cette rubrique enregistre l'entretien et l'achat de matériel en dessous du seuil de matérialité.

Note 23 : Amortissement

	Budget 2018	Comptes 2018	Ecart au budget	Comptes 2017
Amortissement en lien avec des crédits d'investissement	1'722'352	1'793'380	71'028	1'906'934
Amortissement hors crédit d'investissement	128'302	213'747	85'444	166'217
Désinvestissement	0	767	767	1'525
Total	1'850'654	2'007'894	157'239	2'074'676

Les amortissements sont calculés selon les taux d'amortissement tels que mentionnés dans les principes comptables et tiennent compte du montant d'investissement réalisé ainsi que des dates effectives d'acquisition.

Note 24 : Charges des locaux

	Budget 2018	Comptes 2018	Ecart au budget	Comptes 2017
Loyers et charges locatives	6'783'950	6'172'885	-611'065	4'413'349
Nettoyage des locaux	408'000	738'732	330'732	447'796
Electricité	150'000	171'547	21'547	131'395
Articles ménagers	0	0	0	0
Total	7'341'950	7'083'164	-258'786	4'992'540

L'écart aux comptes 2018 pour les loyers et charges locatives provient principalement de la fin de la reprise des baux à loyer dans la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (1^{er} train. LRT-1-A 2 05).

Note 25 : Charges de l'administration

	Budget 2018	Comptes 2018	Ecart au budget	Comptes 2017
Frais de poursuites	16'000	44'215	28'215	19'400
Journaux et documentation professionnelle	50'000	36'295	-13'705	40'793
Conseil d'administration et organe de révision	337'000	273'010	-63'990	252'825
Prestations administratives de tiers	1'365'000	1'310'182	-54'818	1'061'528
Frais informatique	10'000	10'000	0	10'000
Frais location réseau informatique	602'000	644'182	42'182	409'765
Autres frais d'administration	245'242	399'550	154'308	209'045
Total	2'625'242	2'717'434	92'192	1'979'613

La rubrique « prestations administratives de tiers » enregistre des frais d'étude et conseils liés à des prestations de support de consultants externes.

Note 26 : Assurances, taxes, impôts et autres charges

	Budget 2018	Comptes 2018	Ecart au budget	Comptes 2017
Primes d'assurances	85'000	52'344	-32'656	71'523
Taxes et redevances	94'000	-110'560	-204'560	-8'387
Sécurité d'exploitation et surveillance	20'000	12'201	-7'800	20'162
Evacuation des déchets	135'000	154'538	19'538	143'971
Autres charges d'exploitation	23'000	37'390	14'390	26'721
Total	357'000	145'913	-211'087	253'989

La rubrique taxes et redevances enregistre le remboursement de la taxe CO2 effectué par l'OCAS.

Note 27 : Charges et produits financiers

Cette rubrique enregistre les intérêts sur les comptes courants postaux et bancaires ne faisant pas partie de la convention de cash-pooling.

Note 28 : Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels sont en lien, respectivement, avec des charges et produits d'exercices antérieurs.

Note 29 : Résultat des fonds affectés

Dans le respect du principe de présentation brute des opérations, les mouvements sur les fonds et donations sont comptabilisés en produits et en charges dans l'exercice.

Note 30 : Part revenant à l'Etat

L'exercice 2018 clôturant sur un résultat déficitaire de F - 5'070'785,- et aucune créance résultant d'éventuels résultats bénéficiaires antérieurs n'ayant été constituée, aucune répartition du résultat n'est effectuée, respectant les conditions du contrat de prestations.

D. Autres engagements et divers

Engagements hors bilan

L'ensemble des employés de **imad** est affilié à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève. Après accord de l'autorité de surveillance (article 72a, LPP) et octroi de la garantie de l'Etat de Genève (OPP2, article 58, alinéa 1 - Loi instituant la caisse de prévoyance de l'Etat, B 5 22, article 9), cette caisse déroge au principe du bilan en caisse fermée, et applique un système financier mixte (capitalisation et répartition).

Ainsi, les engagements envers les employés de **imad** ne sont pas totalement couverts par leurs actifs et il en résulte un découvert technique évalué à 271,4 millions de francs au 31.12.2018 selon les données fournies par la CPEG. Cet engagement n'est pas enregistré dans les comptes de l'institution conformément à la dérogation figurant à l'article 7, lettre a) du règlement sur l'établissement des états financiers (D 1 05.15).

Engagements découlant de contrats de location simple

L'institution est engagée dans divers contrats de bail et d'équipements. Les paiements futurs minimaux à effectuer au titre de ces contrats sont les suivants :

	moins d'un an	de 2 à 5 ans	plus de 5 ans
Loyers des locaux	6'088'654	9'640'987	1'295'633
Location vélos et VAE	515'635	201'657	0
Location véhicules	217'369	71'264	0
Location mobiles	48'050	0	0
Total	6'869'708	9'913'908	1'295'633

Evénements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement nécessitant la présentation d'une information complémentaire ne s'est produit entre la date de clôture et la date à laquelle la publication des états financiers est autorisée.



Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile, Carouge (GE)

**Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels
au Conseil d'administration
Comptes annuels 2018**



KPMG SA
Audit Suisse romande
111 Rue de Lyon
CH-1203 Genève

Case postale 347
CH-1211 Genève 13

Téléphone +41 58 249 25 15
Téléfax +41 58 249 25 13
www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil d'administration de

L'Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile, Carouge (GE)

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau des flux de trésorerie, la variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément au Règlement sur l'établissement des états financiers de la République et Canton de Genève ainsi qu'aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Pour évaluer ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des évaluations effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes au Règlement sur l'établissement des états financiers de la République et Canton de Genève.

Autre information

Les comptes annuels de l'Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé une opinion non-modifiée sur ces comptes annuels dans le rapport daté du 15 mars 2018.



*Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile, Carouge (GE)
Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels
au Conseil d'administration*

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Pierre-Henri Pingeon
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Cédric Rigoli
Expert-réviseur agréé

Genève, le 7 mars 2019

Annexe :

- Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, tableau des flux de trésorerie, variation des fonds propres et annexe)



imad

Avenue Cardinal-Mermillod 36

CP 1731

1227 Carouge

www.imad-ge.ch

Etats financiers 2018

Bilan

ACTIF	Notes	Comptes 2018	Comptes 2017
Actif circulant		29'792'104	32'670'737
Liquidités	1	16'776'752	19'631'532
Débiteurs	2	10'252'248	10'956'640
Autres créances à court terme	3	816'161	854'314
Stocks		0	0
Autres actifs circulants	4	1'946'943	1'228'250
Actifs immobilisés	5	6'927'941	6'859'094
Immobilisations corporelles		5'012'201	5'182'288
Immobilisations incorporelles		1'915'740	1'676'806
TOTAL DE L'ACTIF		36'720'045	39'529'831
PASSIF			
Fonds étrangers		35'754'518	33'493'519
Fournisseurs	6	14'895'536	13'996'183
Provisions à court terme	7	7'189'554	7'306'707
Autres engagements à court terme	8	2'297'963	1'048'070
Total des fonds étrangers à court terme		24'383'053	22'350'960
Indemnités non dépensées à restituer	9	0	0
Provisions à long terme	10	4'447'597	4'473'860
Indemnités d'investissement	11	6'384'732	6'204'110
Total des fonds étrangers à long terme		10'832'329	10'677'970
Fonds affectés	12	539'137	464'590
Fonds propres	13	965'526	6'036'312
Fonds propres libres		7'504'566	12'040'060
Fonds propres affectés	14	7'065'758	3'070'906
Capital de dotation et réserve		252'726	307'232
Résultat de l'exercice après attribution au Fonds Propres affectés		-4'475'637	-5'989'976
Résultat cumulé du contrat de prestations 2016-2019		-9'381'886	-3'391'910
TOTAL DU PASSIF		36'720'045	39'529'831

Compte de profits et pertes

	Notes	Budget 2018	Comptes 2018	Ecart au budget	Comptes 2017
Produits d'exploitation					
Produits de la facturation	15	75'175'845	71'165'295	-4'010'550	71'147'991
Pertes sur débiteurs	16	-500'000	-630'737	-130'737	-61'701
Indemnités	17	176'489'543	176'729'283	239'741	161'838'923
Autres produits	18	531'486	754'947	223'461	1'028'106
Total des produits d'exploitation		251'696'875	248'018'789	-3'678'085	233'953'319
Charges d'exploitation					
Salaires et charges sociales	19	222'599'981	220'025'804	-2'574'177	208'797'279
Autres charges de personnel	20	5'399'600	5'788'658	389'058	6'658'189
Total des charges de personnel		227'999'581	225'814'462	-2'185'119	215'455'468
Charges en lien avec les prestations	21	14'616'611	14'445'630	-170'981	14'051'250
Matériel et entretien	22	1'242'000	1'272'211	30'211	1'144'489
Amortissements	23	1'850'654	2'007'894	157'239	2'103'042
Charges des locaux	24	7'341'950	7'083'164	-258'786	4'992'540
Charges de l'administration	25	2'625'242	2'717'434	92'192	2'003'357
Assurances, taxes, impôts et autres charges	26	357'000	145'913	-211'087	253'989
Total des autres charges		28'033'457	27'672'244	-361'213	24'548'667
Total des charges d'exploitation		256'033'038	253'486'706	-2'546'332	240'004'135
Résultat d'exploitation		-4'336'163	-5'467'917	-1'131'754	-6'050'816
Résultat financier	27	0	0	0	-6
Produits exceptionnels		0	665'865	665'865	383'562
Charges exceptionnelles		0	269'453	269'453	413'081
Résultat exceptionnel	28	0	396'412	396'412	-29'519
Résultat des fonds affectés	29	0	720	720	9'370
Résultat avant dissolution des réserves		-4'336'163	-5'070'785	-734'622	-6'070'970
J. Part de l'Etat	30	0	0	0	0
Résultat de l'exercice		-4'336'163	-5'070'785	-734'622	-6'070'970
dont pris en charge par fonds propres affectés			595'148		80'994
			-4'475'637		-5'989'976

Tableau de flux de trésorerie

	Comptes 2018	Comptes 2017
Activité d'exploitation		
Résultat du compte de profits et pertes	-5'070'785	-6'070'970
+ Amortissements	2'007'894	2'103'042
+ dotation à provisions	0	0
- dissolution de provisions	-196'703	956'469
= Autofinancement	-3'259'595	-3'011'460
Variation des actifs circulants	77'139	-321'373
Variation des engagements à court terme	2'223'794	-1'070'567
= Total variation actif et passif circulant	2'300'933	-1'391'940
= Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	-958'662	-4'403'400
Investissements net	-1'896'118	-2'285'738
Variation des placements	0	0
= Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	-1'896'118	-2'285'738
Besoin en trésorerie (ou cash-flow libre si positif)	-2'854'780	-6'689'138
Variation des engagements à moyen et long terme	0	-4'018'112
+ Apport en capital	0	0
= Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	0	-4'018'112
Variation nette des liquidités	-2'854'780	-10'707'250
Disponibilité au début de l'exercice	19'631'532	30'338'782
Disponibilité à la fin de l'exercice	16'776'752	19'631'532

Variation des fonds propres

	Fonds propres libres	Fonds propres affectés	Capital de dotation et réserve	Fonds propres contrat de prestations en cours	Total
Solde au 1er janvier 2017	15'131'698	-	367'494	-3'391'910	12'107'282
Utilisation réserve de réévaluation	60'262		-60'262		-
Attribution des fonds propres validée par le Conseil d'administration	-3'151'900	3'151'900			-
Utilisation des fonds propres par le Conseil d'administration		-80'994		80'994	-
Résultat net de l'exercice				-6'070'970	-6'070'970
Solde au 1^{er} janvier 2018	12'040'060	3'070'906	307'232	-9'381'886	6'036'312
Utilisation réserve de réévaluation	54'507		-54'507		-
Attribution des fonds propres validée par le Conseil d'administration	-4'590'000	4'590'000			-
Utilisation des fonds propres par le Conseil d'administration		-595'148		595'148	-
Résultat net de l'exercice				-5'070'785	-5'070'785
Solde au 31 décembre 2018	7'504'566	7'065'758	252'726	-13'857'523	965'527

Les éventuels bénéfices futurs seront utilisés pour absorber les résultats déficitaires antérieurs. Ainsi, au terme du contrat de prestations (clôture de l'exercice 2019 au début de l'année 2020) **imad** sera en mesure de connaître le montant alloué à une réserve quadriennale (en cas de bénéfice sur la période) ou assumé par l'institution (en cas de découvert sur la période).

Il convient de relever que les comptes 2017 ont été retraités dans le cadre de l'utilisation des fonds propres ainsi que de la reconnaissance des charges liées induisant une augmentation du résultat déficitaire de F 80'994,-.

B. Présentation et principes comptables

Présentation

Les missions de imad

L'institution genevoise de maintien à domicile (**imad**), établissement de droit public, a été fondée le 18 mars 2011, en application de la loi K 1 07 (loi sur l'institution de maintien, d'aide et de soins à domicile). En accord avec la politique sociale et sanitaire du canton, l'institution est chargée d'assurer des prestations d'aide, de soins et d'accompagnement social favorisant le maintien à domicile des personnes et permettant de préserver leur autonomie.

Ces prestations sont fournies à domicile, dans les centres de maintien à domicile et leurs antennes, ainsi que dans les structures intermédiaires, en collaboration avec le médecin traitant, la famille et les proches. L'institution participe activement aux programmes de prévention des maladies et des accidents et de promotion de la santé, notamment en matière d'information et d'éducation à la santé, coordonnés par le département chargé de la santé.

Dans le cadre de ses activités, elle coopère avec les autres partenaires du réseau de soins, publics ou privés, les communes et les milieux associatifs.

Les prestations couvrent notamment les domaines suivants :

- aide et suppléance (aide aux activités de la vie quotidienne et tâches ménagères),
- livraison de repas à domicile,
- mise à disposition d'appareils de sécurité à domicile,
- encadrement social de proximité dans les immeubles à encadrement pour personnes âgées,
- prestations d'hébergement et de soins dans le cadre des unités d'accueil temporaire et de répit (ci-après UATR).

Organisation de l'institution

Les organes de l'institution sont :

- le conseil d'administration ;
- la direction générale ;
- l'organe de révision.

L'organisation de l'institution fait l'objet d'un règlement approuvé par le conseil d'administration en date du 15 octobre 2012 et adopté par le Conseil d'Etat par arrêté n°8565-2012 dans sa séance du 31 octobre 2012.

L'institution est un établissement public autonome reconnu d'utilité publique ayant son siège à Genève et inscrite au registre du commerce CHE-277.450.215.

L'adresse légale de l'institution est :

Institution genevoise de maintien à domicile, avenue Cardinal-Mermillod 36, 1227 Carouge

Membres du conseil d'administration

La composition du conseil d'administration figure dans l'arrêté du Conseil d'Etat du 21 novembre 2018.

A la date du 31 décembre 2018, le conseil d'administration est composé comme suit :

Président : M. Sella Moreno *
Vice-président : M. Raemy Serge
Secrétaire : Mme Longet-di Pietro Sandrine
Membres : Mme Ahmari Taleghani Leyla
M. Bron Adrien
Dr. Châtelain Didier
Mme De Clavière Sabine
Mme Engelberts Marie-Thérèse
Mme Kaiser Marie-Laure
Mme Khaouchi Corinne
Mme Michaud-Ansermet Eliane*
M. Miazza Stéphane*
Mme Puras Robles Maria-Jesus
Mme Sonderegger Gabriela*
M. Vonlanthen Gilbert

* : membres du comité d'audit

Organe de révision

L'organe de révision de imad est KPMG SA (CHE-269.292.664) à Genève.

Indications sur l'évaluation des risques

Les risques principaux ont été passés sous revue durant l'exercice écoulé. Une cartographie des risques est établie dans ce cadre. Les contrôles répondant à des risques financiers sont intégrés dans le système de contrôle interne de imad.

Principes comptables et d'évaluation

Principes de base

L'institution, en application des articles 3, 6 et 19 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF - D 1 05) applique les principes et méthodes comptables définis par les normes comptables internationales pour le secteur public (ci-après : normes IPSAS). Restent réservées les dérogations figurant à l'article 7 du règlement sur l'établissement des états financiers (REEF - D 1 05.15).

Les états financiers 2018, présentés en francs suisses et arrondis au franc, donnent une image fidèle de la performance et de la situation financière. Ils satisfont au principe de la comptabilité d'engagement et sont préparés selon le principe des coûts historiques.

Contrats de location

Les contrats de location dans lesquels une part essentielle des risques et avantages inhérents à la propriété restent aux mains des bailleurs sont catégorisés comme des contrats de location simple et sont imputés sur les charges de fonctionnement de façon linéaire sur la durée de location.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles détenues par l'institution figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition déduction faite du cumul des amortissements et des pertes de valeurs.

Sont considérés comme des immobilisations corporelles et incorporelles les actifs :

- soit utilisés dans le cadre de l'activité, soit à des fins administratives, et
- dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire en tenant compte de la durée d'utilité et de l'obsolescence technologique des biens considérés.

Les durées d'utilité suivantes sont appliquées :

Equipement	Durée
Outils mobiles, parc bureautique, serveurs	3-5 ans
Equipement de télécommunication	4 ans
Appareils de sécurité	5 ans
Vélos à assistance électrique / classiques	5 ans
Licences (immobilisations incorporelles)	5 ans
Mobilier	8 ans
Installations et agencements	10 -20 ans

Les produits différés découlant des indemnités d'investissement octroyées par

l'Etat de Genève sont calculés par l'institution.

Reconnaissance du revenu

D'une manière générale, les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction reviendront à l'institution et qu'ils peuvent être estimés avec fiabilité.

L'institution a trois principales sources de revenus :

- les prestations facturées aux clients et à leurs assurances ;
- les indemnités cantonales. Elles font l'objet d'un contrat de prestations quadriennal ;
- les dons et legs.

Provisions

Une provision est portée au bilan lorsqu'il y a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Engagement concernant les retraites

L'ensemble des employés de **imad** est affilié à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG). Après accord de l'autorité de surveillance (article 72a, LPP) et octroi de la garantie de l'Etat de Genève (OPP2, article 58, alinéa 1 - Loi instituant la caisse de prévoyance de l'Etat, B 5 22, article 9), cette caisse déroge au principe du bilan en caisse fermée, et applique un système financier mixte (capitalisation et répartition).

Ainsi, les engagements envers les employés de l'institution ne sont pas totalement couverts par leurs actifs et il en résulte un découvert technique. Les engagements résultants de la sous couverture de la caisse de pension concernée ne sont pas comptabilisés dans l'état de la performance financière conformément à la dérogation figurant à l'article 7, lettre a) du règlement sur l'établissement des états financiers (REEF - D 1 05.15) stipulant que « les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 39 ». Toutefois, le montant de ces engagements, transmis par la CPEG, figure en note annexe.

Parties liées

Sont considérées comme des parties liées pour l'institution :

- l'Etat de Genève en tant qu'entité contrôlante ;
- les partenaires inclus dans le périmètre de consolidation des comptes de l'Etat ;
- les membres du conseil d'administration ;
- le comité de direction.

Les conditions de rémunération des membres du conseil d'administration sont fixées dans le règlement sur l'organisation des institutions de droit public (ROIDP - A 2 24.01).

A l'instar de tous les collaborateurs, les conditions de rémunération de la direction découlent de la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux (B 5 05) et de ses règlements.

L'institution n'exerce aucun contrôle sur une entité tierce. Ainsi, aucune participation détenue par l'institution n'entre dans le cadre des principes de consolidation.

Risques financiers

L'institution ayant signé une convention de cash-pooling avec l'Etat de Genève, elle n'est que peu exposée à des risques financiers :

- risque de taux d'intérêt, risque de liquidité et risque bancaire : une convention de cash-pooling ayant été signée, l'institution n'est que très peu exposée à ces risques ;
- risque de change : l'institution n'est pas exposée au risque de change. L'entier de sa comptabilité et de sa trésorerie est en francs suisses ;
- risque de contrepartie : ce risque est limité dans la mesure où la majorité des créances ont pour contrepartie des clients dont les montants sont majoritairement couverts par des subventions indirectes ou encore le remboursement des caisses maladies.

C. Notes annexes aux états financiers

Note 1: Liquidités

	2018	2017	Ecart
Caisses	47'398	36'874	10'524
Comptes postaux	94'315	65'570	28'746
Comptes courants bancaires	290'268	286'714	3'554
Cash-pooling	16'344'771	19'242'375	-2'897'604
Total	16'776'752	19'631'532	-2'854'780

Les liquidités de **imad** sont en diminution en lien principalement avec le résultat d'exploitation. Depuis le 1^{er} juin 2011 et suite à la signature d'une convention avec l'Etat, les liquidités sont gérées en « cash pooling » (gestion centralisée de la trésorerie) avec l'Etat de Genève. L'utilisation des liquidités est détaillée dans le tableau de flux de trésorerie.

Note 2 : Débiteurs

	2018	2017	Ecart
Débiteurs clients et institutionnels	9'733'588	10'313'107	-579'519
Débiteurs repas	1'125'961	1'264'695	-138'735
Débiteurs sécurité à domicile	266'912	281'596	-14'684
Débiteurs UATR	0	24'741	-24'741
Provision pour débiteurs douteux	-874'213	-927'499	53'286
Total	10'252'248	10'956'640	-704'392

Les postes débiteurs correspondent aux prestations effectivement facturées durant l'exercice et non encaissées au 31 décembre. La provision pour pertes sur débiteurs enregistre la correction de valeur liée au risque de perte sur créances échues jugées irrécouvrables.

Note 3 : Autres créances à court terme

	2018	2017	Ecart
Avance au personnel	-36'802	-32'505	-4'297
Impôt anticipé	0	0	0
Facturation aux partenaires	262'630	81'516	181'114
Avance de trésorerie à FSASD	0	-927	927
Débiteur Etat de Genève	590'332	806'230	-215'898
Total	816'161	854'314	-38'154

Le solde « débiteur Etat de Genève » est constitué de l'indemnité à recevoir de l'Etat de Genève en lien avec les indemnités d'investissement allouées. La facturation aux partenaires concerne principalement la refacturation du matériel LiMA pris en charge par l'Etat.

Note 4 : Autres actifs circulants

	2018	2017	Ecart
Charges payées d'avance	606'634	536'086	70'549
Indemnités d'assurance à recevoir	353'281	329'430	23'851
Autres produits à recevoir	987'027	362'735	624'293
Total	1'946'943	1'228'250	718'693

Les autres actifs circulants sont essentiellement composés des charges payées en 2018 concernant 2019 et des indemnités journalières non reçues. L'indemnité complémentaire destinée à couvrir les charges spécifiques en lien avec les efforts de formation supplémentaire de l'imad dans le cadre des mesures de lutte contre la pénurie des professionnels de santé n'a pas été reçue en 2018. Elle fait l'objet d'une comptabilisation dans les autres produits à recevoir.

Note 5 : Immobilisations corporelles et incorporelles

	Matériel et équipement	Mobilier et aménagement	Véhicules	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute au 01.01.2017	13'949'109	9'572'103	676'225	4'789'730	28'987'166
Investissements	1'070'507	765'672	0	644'842	2'481'021
Cessions	-444'345	-40'949	0	-125'888	-611'182
Valeur brute au 31.12.2017	14'575'271	10'296'826	676'225	5'308'683	30'857'005
Amortissements cumulés	-12'817'025	-6'879'768	-669'401	-3'631'717	-23'997'911
Valeur nette au 31.12.2017	1'758'247	3'417'058	6'823	1'676'966	6'859'094
Valeur brute au 01.01.2018	14'575'271	10'296'826	676'225	5'308'683	30'857'005
Investissements	609'327	619'907	4'150	841'498	2'074'882
Cessions	-480'363	-34'852	-10'780	0	-525'994
Valeur brute au 31.12.2018	14'704'235	10'881'881	669'595	6'150'181	32'405'892
Amortissements cumulés	-13'078'246	-7'500'829	-664'436	-4'234'441	-25'477'951
Valeur nette au 31.12.2018	1'625'989	3'381'052	5'159	1'915'740	6'927'941

Dans les tableaux ci-dessus, la valeur brute et la valeur nette correspondent respectivement à la valeur d'acquisition et à la valeur nette comptable.

L'ensemble des biens acquis en lien avec les indemnités d'investissement a été activé en conformité avec les normes comptables internationales IPSAS. Le montant de l'indemnité d'investissement reçu est reconnu en fonds étrangers à long terme au passif du bilan.

Note 6 : Fournisseurs

	2018	2017	Ecart
Fournisseurs	14'028'928	10'785'736	3'243'192
Créanciers charges sociales	866'608	3'210'446	-2'343'839
Total	14'895'536	13'996'183	899'354

La rubrique « Fournisseurs » enregistre toutes les factures de tiers ouvertes au 31 décembre 2018. L'écart aux comptes 2017 correspond à la facture du mois de décembre 2018 de la CPEG payées en 2019.

Note 7 : Provisions à court terme

	2018	2017	Ecart
Provision pour vacances non prises	1'537'482	1'694'724	-157'242
Provision pour heures supplémentaires	1'815'843	1'959'023	-143'180
Provision pour jours fériés non pris	1'863'900	1'668'756	195'144
Provision Rente Pont AVS (moins de 12 mois)	1'972'329	1'984'205	-11'876
Total	7'189'554	7'306'707	-117'154

Les provisions de vacances, jours fériés et heures supplémentaires ont été adaptées en fonction des soldes au 31 décembre 2018 par collaborateur.

Note 8 : Autres engagements à court terme

	2018	2017	Ecart
Charges à payer	2'297'963	1'048'070	1'249'893
Produits reçus d'avance	0	0	0
Total	2'297'963	1'048'070	1'249'893

Les « charges à payer » sont essentiellement composées des indemnités salariales qui seront payées en janvier 2019, des honoraires de l'organe de révision et de charges diverses en attente de facturation de la part des fournisseurs ou partenaires (par exemple les repas confectionnés par les hôpitaux universitaires de Genève). Un bonus social versé en janvier 2019 et concernant l'allocation unique de vie chère 2018 est également comptabilisé dans les charges à payer 2018.

Note 9 : Indemnités non dépensées à restituer

	2018	2017	Ecart
Indemnités non dépensées à restituer à l'échéance du contrat de prestation	0	0	0
Total	0	0	0

Le solde au 31.12.2018 des indemnités non dépensées à restituer à l'échéance du contrat de prestations représente la part d'indemnités concernant les exercices 2016 à 2019 à restituer à l'Etat. Les années 2016 à 2018 ayant clôturé sur un résultat déficitaire, aucune écriture de répartition du résultat n'a été comptabilisée.

Note 10 : Provisions à long terme

	2018	2017	Ecart
Provision engagements retraites anticipées - rente-pont AVS	4'159'495	4'296'985	-137'490
Provision pour risques	288'102	176'875	111'227
Total	4'447'597	4'473'860	-26'263

La rubrique « Provision pour engagement retraites anticipées – rente-pont AVS » représente l'engagement financier à moyen et long terme pour l'ensemble de la durée des retraites anticipées octroyées jusqu'au 31 décembre 2018. La part à court terme est isolée dans les provisions à court terme.

Note 11 : Indemnités d'investissement

La rubrique « Indemnités d'investissement » correspond aux indemnités d'investissement financées par l'Etat diminuées des produits différés cumulés en lien avec les amortissements des biens considérés (voir actifs immobilisés).

Note 12 : Fonds affectés

	Solde au 01.01.2017	Attribution	Utilisation	Amortissement	Solde au 31.12.2017
Fonds Berger	231'249	23	11'541	3'952	215'778
Fonds de soutien personnes dépendantes	50'000	0	0	0	50'000
Fonds Festimad	39'416	1'201	0	0	40'617
Fonds Graetz	21'153	0	3'156	0	17'997
FondsTPG	891	0	0	891	0
Fonds de soutien Umus	2'852	0	419	0	2'433
Fonds Ladies Lunch	49'299	0	49'299	0	0
Fonds Fondation Privée Genevoise	110'283	0	110'283	0	0
Fonds soutien enfants gravement malades	0	147'090	9'325	0	137'765
Total	505'143	148'314	184'023	4'843	464'591

	Solde au 01.01.2018	Attribution	Utilisation	Amortissement	Solde au 31.12.2018
Fonds Berger	215'778	22	11'531	0	204'269
Fonds de soutien personnes dépendantes	50'000	0	0	0	50'000
Fonds Festimad	40'617	125'340	0	0	165'956
Fonds Graetz	17'997	0	15'319	0	2'678
FondsTPG	0	0	0	0	0
Fonds de soutien Umus	2'433	0	720	0	1'713
Fonds Ladies Lunch	0	0	0	0	0
Fonds Fondation Privée Genevoise	0	0	0	0	0
Fonds soutien enfants gravement malades	137'765	0	23'244	0	114'521
Total	464'591	125'361	50'814	0	539'137

Un montant de F 11'531,- a été utilisé en déduction du fonds Berger en lien avec les repas à domicile. Un montant de F 720,- en déduction du fonds de soutien de l'activité de l'unité mobile d'urgence sociale (UMUS) a été utilisé pour couvrir des frais en lien avec des clients lors d'intervention de cette unité. Un montant de F 23'244,- a été utilisé pour couvrir des prestations de répit aux familles qui en ont fait la demande. Un montant de F 125'340 a été

attribué au fonds Fest'imad. De ce montant, F 120'618 correspondent à la restitution de la compensation de renchérissement découlant de la loi sur l'assurance accident pour lequel l'office fédéral de la santé publique a accepté l'affectation au fonds Fest'imad destiné à l'amélioration du bien-être des collaborateurs de l'entreprise.

Note 13 : Réserves, capital et résultat de l'exercice

La variation de la rubrique est explicitée dans le cadre du tableau de variation des capitaux propres ainsi que de la note 14 et provient de l'enregistrement du résultat de l'exercice.

Note 14 : Fonds propres libres et affectés

Les fonds propres résultant des réserves quadriennales précédentes sont composés :

- Des fonds propres libres représentant le montant de fonds propres résultant des réserves quadriennales précédentes et non affectés à des projets.
- Des fonds propres affectés représentant les montants affectés par le Conseil d'administration à des projets spécifiques tels que :
 - a) faisant suite à la décision de Swisscom de ne plus supporter les lignes téléphoniques analogiques, la mise à niveau de l'infrastructure pour les appareils de sécurité à domicile permettant de passer à la connexion numérique ;
 - b) la digitalisation de la relation (au travers d'un portail de services) permettant de répondre à l'objectif de simplification des relations entre notre institution et nos partenaires médecins ;
 - c) le développement d'un indicateur sur la fragilité permettant d'avoir un outil clinique d'identification précoce des personnes à haut risque de perte progressive de ressource et d'autonomie ;
 - d) pour le service de nutrition et dans le cadre de la délivrance des prestations d'ergothérapie ainsi qu'en IEPA, le développement de systèmes interopérables permettant de simplifier et fiabiliser le flux d'information entre les différents systèmes applicatifs ;
 - e) l'aménagement d'espaces collaboratifs permettant de favoriser le travail en équipe et d'un espace de documentation pour la diffusion d'informations relatives au monde des séniors et du maintien à domicile ;
 - f) après sa constitution il y a cinq ans, le renforcement de l'image de l'institution à travers l'élaboration de campagnes de communication à destination des clients, des partenaires et du grand public ;

- g) le déploiement du plan stratégique cap'139 permettant de définir les priorités de l'institution avec une volonté affichée de transformation de fond engageant les acteurs internes et les partenaires de imad ;
- h) la constitution d'un capital de dotation pour la création de Fond'imad, fondation de droit privée, destinée à financer et gérer, à travers la récolte de dons, des projets permettant le développement de l'institution genevoise de maintien à domicile dans le cadre de ses missions.

Le détail des dépenses 2017 et 2018 réalisées est le suivant :

	Solde au 01.01.2017	Attribution du CA aux fonds propres affectés	Charges de personnel	Etudes et conseils	Autres charges d'exploitation	Solde au 31.12.2017
a) Infrastructure Sécurité	-	375'000			36'219	338'781
b) Digit. relation médecins	-	563'500			27'791	535'709
c) Indicateur fragilité	-	207'400			-	207'400
d) Prise en charge de soins intégrée	-	1'028'000		12'847	-	1'015'153
e) Aménagement d'espaces collaboratifs au CAC	-	600'000			1'113	598'887
f) Anniversaire 5 ans imad	-	378'000			3'024	374'976
TOTAL	-	3'151'900	-	12'847	68'147	3'070'906
	Solde au 01.01.2018	Attribution du CA aux fonds propres affectés	Charges de personnel	Etudes et conseils	Autres charges d'exploitation	Solde au 31.12.2018
a) Infrastructure Sécurité	338'781				67'594	271'186
b) Digit. relation médecins	535'709			64'228	20'602	450'879
c) Indicateur fragilité	207'400					207'400
d) Prise en charge de soins intégrée	1'015'153		72'334			942'819
e) Aménagement d'espaces collaboratifs au CAC	598'887				3'301	595'586
f) Anniversaire 5 ans imad	374'976			193'831	63'873	117'273
g) CAP'139 Plan stratégique	-	4'490'000	31'874	50'048	27'464	4'380'615
h) Fond'imad	-	100'000				100'000
TOTAL	3'070'906	4'590'000	104'208	308'107	182'834	7'065'758

Note 15 : Produits de la facturation

	Budget 2018	Comptes 2018	Ecart au budget	Comptes 2017
Sécurité à domicile	2'059'430	2'022'763	-36'667	1'966'233
Repas à domicile	7'196'345	7'321'798	125'453	7'270'032
Grands nettoyages	0	0	0	0
Immeubles avec encadrement	772'719	618'339	-154'380	596'685
UATR	1'370'597	1'716'984	346'387	1'478'045
Soins infirmiers	22'883'952	21'218'723	-1'665'229	21'375'380
Soins de base	21'859'656	20'718'673	-1'140'983	20'600'418
Aide et suppléance	11'051'785	9'554'568	-1'497'217	10'104'814
Ergothérapie	1'154'540	1'177'994	23'454	1'152'623
Gardes de nuit	5'592	4'720	-872	10'157
Contribution du client et autres recettes clients	6'586'529	6'614'203	27'674	6'359'722
Rendez-vous non décommandés	234'701	196'530	-38'170	233'882
Total	75'175'845	71'165'295	-4'010'550	71'147'991

Les revenus sont détaillés selon les prestations réalisées et facturables par l'institution.

Note 16 : Pertes sur débiteurs

	Budget 2018	Comptes 2018	Ecart au budget	Comptes 2017
Pertes sur débiteurs	-500'000	-398'946	101'054	-240'873
Pertes sur débiteurs assurance	0	-285'077	-285'077	-259'421
Variation de la provision	0	53'286	53'286	438'592
Total	-500'000	-630'737	-130'737	-61'701

La variation de la provision pour pertes sur débiteurs enregistre la correction de valeur liée au risque de pertes sur créances échues jugées irrécouvrables.

Note 17 : Indemnités

	Budget 2018	Comptes 2018	Ecart au budget	Comptes 2017
Indemnité cantonale	174'767'191	174'935'671	168'480	159'932'161
Produits différés d'indemnités d'investissements	1'722'352	1'793'612	71'260	1'906'762
Total	176'489'543	176'729'283	239'741	161'838'923

Les « produits différés d'indemnités d'investissements » compris dans l'indemnité cantonale compensent les amortissements des biens d'investissement pris en charge dans le cadre de lois d'investissement.

En application de l'article 44 de la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, les indemnités non monétaires ne sont plus comptabilisées dans l'état de la performance financière. Ces indemnités non monétaires concernent la mise à disposition de l'immeuble de l'UATR de Villereuse pour un montant estimé de F 367'884,-.

Note 18 : Autres produits

	Budget 2018	Comptes 2018	Ecart au budget	Comptes 2017
Ventes au personnel et autres charges remboursées	30'000	27'593	-2'407	35'618
Prestations à des tiers	61'486	72'874	11'387	31'592
Commissions et rétrocessions, autres produits	260'000	566'677	306'677	888'017
Participation FFPP et autres	180'000	84'371	-95'629	71'509
Dons et legs	0	3'432	3'432	1'370
Total	531'486	754'947	223'461	1'028'106

La participation du fonds en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC) correspond à la couverture des frais de formation de 20 assistantes en santé et soins communautaires en 2018.

Note 19 : Salaires et charges sociales

	Budget 2018	Comptes 2018	Ecart au budget	Comptes 2017
Personnel soignant	149'871'678	144'329'660	-5'542'017	139'552'832
Personnel administratif	21'868'957	21'755'321	-113'635	20'075'047
Pers. économat et technique	7'520'490	7'496'756	-23'735	7'066'414
Charges sociales	47'538'857	46'444'067	-1'094'791	42'102'987
Echelonement de l'engagement des ETP	-4'200'000	0	4'200'000	0
Total	222'599'982	220'025'804	-2'574'178	208'797'279

La rémunération des collaborateurs est conforme à l'application de la loi relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux (B 5 05 - LPAC). Les jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration¹ s'élèvent à F 164'000,- pour l'exercice 2018. La rémunération des 7 membres du comité de direction (7,9 ETP moyens) au 31 décembre 2018 s'établit à F 1'844'247,-.

Note 20 : Autres charges du personnel

	Budget 2018	Comptes 2018	Ecart au budget	Comptes 2017
Frais de recrutement	320'000	392'500	72'500	405'023
Frais de formation et congrès	710'000	777'692	67'692	645'971
Frais de déplacement	1'085'000	1'439'909	354'909	1'383'077
Retraites anticipées (Rente Pont AVS)	1'750'000	1'810'869	60'869	2'934'686
Autres charges de personnel	1'534'600	1'367'689	-166'911	1'289'432
Total	5'399'600	5'788'658	389'058	6'658'189

L'écart aux comptes 2017 pour les retraites anticipées correspond au provisionnement de 33 demandes de rente-pont AVS (contre 45 en 2017). Les autres charges de personnel intègrent les frais engendrés pour la mise à disposition de personnel pour le remplacement de ressources internes.

¹ Jusqu'au 30 novembre 2018, les membres du Conseil d'administration étaient au nombre de 14. Dès le 1^{er} décembre 2018, le nombre de membres s'élève à 15. A noter que la représentante du personnel ainsi que le représentant du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé, ne perçoivent pas de jetons.

Note 21: Charges en lien avec les prestations

	Budget 2018	Comptes 2018	Ecart au budget	Comptes 2017
Aide et soins	776'445	810'058	33'613	676'002
Ergothérapie	500	611	111	664
Sécurité à domicile	335'000	224'932	-110'068	243'326
Repas à domicile	5'723'800	5'882'552	158'752	5'824'983
Repas "autour d'une table"	150'000	118'558	-31'442	125'002
Repas immeubles avec encadrement social et UATR	1'233'910	1'172'143	-61'768	1'139'184
Frais divers chez ou pour les clients	23'100	14'995	-8'105	19'504
Total	8'242'755	8'223'849	-18'906	8'028'665

Les charges de matière et de sous-traitance sont en lien direct avec les prestations facturées aux clients.

	Budget 2018	Comptes 2018	Ecart au budget	Comptes 2017
Matériel de bureau	451'056	611'875	160'819	456'919
Frais de téléphone	1'356'500	1'348'103	-8'397	1'329'685
Frais de communication	400'000	554'262	154'262	358'082
Location outils mobiles	520'000	125'885	-394'115	729'084
Maintenance logicielle	2'090'000	2'352'406	262'406	2'002'550
Charges de mobilité professionnelle	1'556'300	1'229'250	-327'050	1'146'265
Total	6'373'856	6'221'781	-152'075	6'022'585

Cette rubrique comprend l'ensemble des charges en lien avec la délivrance des prestations que ce soit la fourniture de bureau pour les équipes, les frais de téléphonie mobile pour l'organisation nomade métier, les frais de communication ainsi que la maintenance des logiciels métiers et les frais de mobilité pour les professionnels du terrain. La maintenance logicielle est en augmentation en lien avec les projets de dématérialisation de l'institution.

Note 22 : Matériel et Entretien

	Budget 2018	Comptes 2018	Ecart au budget	Comptes 2017
Matériel et équipements	657'000	568'747	-88'253	549'843
Mobilier	38'000	28'072	-9'928	38'503
Installation et agencement	327'000	459'365	132'365	335'891
Véhicules	110'000	100'679	-9'321	103'762
Outils de saisie mobile	60'000	20'045	-39'955	49'842
Logiciels non activés	50'000	95'303	45'303	66'649
Total	1'242'000	1'272'211	30'211	1'144'489

Cette rubrique enregistre l'entretien et l'achat de matériel en dessous du seuil de matérialité.

Note 23 : Amortissement

	Budget 2018	Comptes 2018	Ecart au budget	Comptes 2017
Amortissement en lien avec des crédits d'investissement	1'722'352	1'793'380	71'028	1'935'300
Amortissement hors crédit d'investissement	128'302	213'747	85'444	166'217
Désinvestissement	0	767	767	1'525
Total	1'850'654	2'007'894	157'239	2'103'042

Les amortissements sont calculés selon les taux d'amortissement tels que mentionnés dans les principes comptables et tiennent compte du montant d'investissement réalisé ainsi que des dates effectives d'acquisition.

Note 24 : Charges des locaux

	Budget 2018	Comptes 2018	Ecart au budget	Comptes 2017
Loyers et charges locatives	6'783'950	6'172'885	-611'065	4'413'349
Nettoyage des locaux	408'000	738'732	330'732	447'796
Electricité	150'000	171'547	21'547	131'395
Articles ménagers	0	0	0	0
Total	7'341'950	7'083'164	-258'786	4'992'540

L'écart aux comptes 2018 pour les loyers et charges locatives provient principalement de la fin de la reprise des baux à loyer dans la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (1^{er} train. LRT-1-A 2 05).

Note 25 : Charges de l'administration

	Budget 2018	Comptes 2018	Ecart au budget	Comptes 2017
Frais de poursuites	16'000	44'215	28'215	19'400
Journaux et documentation professionnelle	50'000	36'295	-13'705	40'793
Conseil d'administration et organe de révision	337'000	273'010	-63'990	252'825
Prestations administratives de tiers	1'365'000	1'310'182	-54'818	1'061'528
Frais informatique	10'000	10'000	0	10'000
Frais location réseau informatique	602'000	644'182	42'182	409'765
Autres frais d'administration	245'242	399'550	154'308	209'045
Total	2'625'242	2'717'434	92'192	2'003'357

La rubrique « prestations administratives de tiers » enregistre des frais d'étude et conseils liés prestations de support de consultants externes.

Note 26 : Assurances, taxes, impôts et autres charges

	Budget 2018	Comptes 2018	Ecart au budget	Comptes 2017
Primes d'assurances	85'000	52'344	-32'656	71'523
Taxes et redevances	94'000	-110'560	-204'560	-8'387
Sécurité d'exploitation et surveillance	20'000	12'201	-7'800	20'162
Evacuation des déchets	135'000	154'538	19'538	143'971
Autres charges d'exploitation	23'000	37'390	14'390	26'721
Total	357'000	145'913	-211'087	253'989

La rubrique taxes et redevances enregistre le remboursement de la taxe CO2 effectué par l'OCAS.

Note 27 : Charges et produits financiers

Cette rubrique enregistre les intérêts sur les comptes courants postaux et bancaires ne faisant pas partie de la convention de cash-pooling.

Note 28 : Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels sont en lien, respectivement, avec des charges et produits d'exercices antérieurs.

Note 29 : Résultat des fonds affectés

Dans le respect du principe de présentation brute des opérations, les mouvements sur les fonds et donations sont comptabilisés en produits et en charges dans l'exercice.

Note 30 : Part revenant à l'Etat

L'exercice 2018 clôturant sur un résultat déficitaire de F - 5'070'785,- et aucune créance résultant d'éventuels résultats bénéficiaires antérieurs n'ayant été constituée, aucune répartition du résultat n'est effectuée, respectant les conditions du contrat de prestations.

D. Autres engagements et divers

Engagements hors bilan

L'ensemble des employés de **imad** est affilié à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève. Après accord de l'autorité de surveillance (article 72a, LPP) et octroi de la garantie de l'Etat de Genève (OPP2, article 58, alinéa 1 - Loi instituant la caisse de prévoyance de l'Etat, B 5 22, article 9), cette caisse déroge au principe du bilan en caisse fermée, et applique un système financier mixte (capitalisation et répartition).

Ainsi, les engagements envers les employés de **imad** ne sont pas totalement couverts par leurs actifs et il en résulte un découvert technique évalué à 271,4 millions de francs au 31.12.2018 selon les données fournies par la CPEG. Cet engagement n'est pas enregistré dans les comptes de l'institution conformément à la dérogation figurant à l'article 7, lettre a) du règlement sur l'établissement des états financiers (D 1 05.15).

Engagements découlant de contrats de location simple

L'institution est engagée dans divers contrats de bail et d'équipements. Les paiements futurs minimaux à effectuer au titre de ces contrats sont les suivants :

	moins d'un an	de 2 à 5 ans	plus de 5 ans
Loyers des locaux	6'088'654	9'269'291	4'810'836
Location vélos et VAE	515'635	201'657	0
Location véhicules	217'369	71'264	0
Location mobiles	48'050	0	0
Total	6'869'708	9'542'212	4'810'836

Evénements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement nécessitant la présentation d'une information complémentaire ne s'est produit entre la date de clôture et la date à laquelle la publication des états financiers est autorisée.